

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

124^e année

17 octobre
1992
No 42

Québec 



Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

124^e année
17 octobre 1992
No 42

Sommaire

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'
AVIS DIVERS
CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE
COMPAGNIES (*PARTIE I-A*) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (*PARTIE III*) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (*DIVERS*) — LOI SUR LES
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES
COOPÉRATIVES — LOI SUR LES
LOI ÉLECTORALE
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES
VENTES PAR SHÉRIF
VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de : « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,80 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 0,70 \$ l'unité.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 5,15 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Division de la Gazette officielle
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone : (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques » : 62 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements » : 90 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations » : 90 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au :

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone : (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

CANTON DE CLERMONT (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4871
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (Prolongation de délai pour permettre d'examiner un règlement amendant un règlement de zonage)	4871
M.R.C. DE COATICOOK (Prolongation de délai pour procéder à l'examen d'un règlement de construction)	4871
M.R.C. DE COATICOOK (Prolongation de délai pour procéder à l'examen d'un règlement de zonage)	4871
MUNICIPALITÉ D'AUTHIER (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4871
MUNICIPALITÉ D'AUTHIER-NORD (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4871
MUNICIPALITÉ DE CHAMPNEUF (Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)	4871
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4871
MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4872
MUNICIPALITÉ DE LA REINE (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4872
MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4872
MUNICIPALITÉ DE RAPIDE-DANSEUR (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4872
MUNICIPALITÉ DE ROQUEMAURE (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4872
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-MANCEBOURG (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4872
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4872
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-DE-DUPUY (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4872
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4873
PAROISSE DE MACAMIC (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4873
VILLE DE LA SARRE (Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)	4873
VILLE DE SAINT-LAURENT (Prolongation de délai pour permettre de modifier des règlements d'urbanisme)	4873
VILLE DE ST-JOSEPH-DE-BEAUCE (Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme)	4873

AVIS DIVERS

LA COMMISSION SCOLAIRE DE JACQUES-CARTIER (Rachat d'obligations)	4873
SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE LOCALE LES TROIS-CÔTEAUX (Constitution)	4874
SUCCESSION CAMILLE TREMBLAY (Bénéfice d'inventaire)	4874
SUCCESSION EVANS SIMARD (Bénéfice d'inventaire)	4874
SUCCESSION LOUISE-ANNA ST-LOUIS (Bénéfice d'inventaire)	4874
SUCCESSION PIERRE LAFLAMME (Bénéfice d'inventaire)	4874
SUCCESSIONS PAUL OMER LABRÈCHE ET MARIE ROMÉA MICHELLE VILLENEUVE (Bénéfice d'inventaire)	4874
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (Siège social)	4875

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

LA CAISSE D'ÉCONOMIE-TRIO-CREDIT UNION (Dissolution)	4875
VERDUN COMMUNITY CREDIT UNION (Dissolution)	4875

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Amarendra Stephan Ghosh	4875
Émilien Gagnon	4875
Eugénelle Deschênes	4875
Fernand Beaudet Junior	4875
Ghislaine Lacasse	4876
Jacqueline Levac	4876
James Douglas Hawthorne	4876
Jean-Hugues Ouellet	4876
Joseph Henri (Maurice Brazeau)	4876
Louise Morin	4876
Marie Labrie	4876
Marie Noëlla Nathalie Tremblay	4876
Marie Obéline Provost	4876
Marisoléil Morin	4877
Maxime Mathieu Ronald Landry	4877
Michelle Dumulong	4877
Patrice Dufour	4877
Pierre-Louis Boies	4877
Rita Dion	4877
Rosilda Villeneuve	4877
Sandrine Dumont	4877
Thi Xuan Thuy Dao	4877

COMPAGNIES (PARTIE I-A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT
DE CONSTITUTION 4878

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT
DE CONTINUATION 4897

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT
DE FUSION 4898

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT
DE MODIFICATION 4899

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 4905

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 4909

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL
— ÉTABLISSEMENT OU (ARTICLE 32)

LES ÉLEVAGES COBEC INC. (Erratum) 4929

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1196-5407 QUÉBEC INC. 4910

1472-7143 QUÉBEC INC. 4910

2313-7920 QUÉBEC INC. 4911

2414-1251 QUÉBEC INC. 4911

2542-2197 QUÉBEC INC. 4911

2616-9888 QUÉBEC INC. 4911

2732-3260 QUÉBEC INC. 4911

2751-5667 QUÉBEC INC. 4911

2752-5351 QUÉBEC INC. 4911

2853-6357 QUÉBEC INC. 4911

AIR CLOVA INC. 4911

ASSOCIATION DES PARACHUTISTES

DES LAURENTIDES INC. 4911

ASSOCIATION POUR LE DÉNEIGEMENT

DE LA BATISCAN 4912

AU JARDIN MÉTROPOLITAIN INC. 4912

BERNARD COULOMBE INC. 4912

BOUCHERIE F. GAGNÉ INC. 4912

CCTQ - COURTIER ET CONSULTANTS

EN TOURISME DU QUÉBEC INC. 4912

CENTRE D'INTERVENTION CLINIQUE

DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN INC. 4912

CENTRE NATIONAL D'INTERPRÉTATION

MARITIME DE LA POINTE-AU-PÈRE INC. 4912

CLUB RÉCRÉATIF DES VINS ANDRÉS

DU QUÉBEC LTÉE 4912

C.M.P. RESTAURANT INC. 4912

COMMERCIALISATION CUC INC. 4912

CUC MARKETING INC. 4912

ESPRITFILM INC. 4913

ESTHÉTIQUE THIBOUTOT INC. 4913

GESTION D. GIGUÈRE INC. 4913

GESTION GROUPE ANCTIL INC. 4913

GESTION NESSLA INC. 4913

GESTION ROJEC LTÉE 4913

GROUPE CADRE - CABINET CONSEILS

EN RESSOURCES HUMAINES INC. 4913

GUIDE DU TRANSPORT PAR CAMION INC. 4913

HORIZON 3-D INC. 4913

INFO J.R. INC. 4913

INTERNATIONAL EDUCATIONAL FILMS LTD. 4914

JAMBRO INC. 4914

LA GARANTIE MEUBLE L.G.M. INC. 4914

LE CLUB DE GOLF DE WATERLOO INC. 4914

L'ÉQUIPE ULTRA INC. 4914

LES CONSTRUCTIONS R. BINETTE INC. 4914

LES DÉVELOPPEMENTS JEAN R. SAVARD INC. 4914

LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ

DESLAURIERS LTÉE 4914

LES ENTREPRISES G. & M. PLOURDE INC. 4914

LES INVESTISSEMENTS DURI INC. 4914

LES VOIX DE L'AMITIÉ 4915

PAMPHILE AVOINE INC. 4915

PLACEMENTS NORMAND CHOUINARD INC. 4915

TRANSPORT CÔTÉ ET GOUDREAU INC. 4915

VALIMOBEC INC. 4915

YVON ANCTIL INC. 4915

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS 4915

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES
(NOUVEAU PERMIS) 4916

COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

BLEUETIÈRE COOPÉRATIVE DE
VAL-SENNEVILLE (Dissolution) 4916

COOP DE CONSOMMATION LES PRIVILÉGIÉS
(COOP +) 4916

COOP TÉLÉ-CÂBLE STE-CLOTILDE-DE-BEAUCE
(Constitution) 4916

COOPÉRATIVE DE COMMERCE CHAMPA
(Constitution) 4916

COOPÉRATIVE DE CONFECTION ADSTOCK
DE ST-DANIEL (Dissolution) 4916

COOPÉRATIVE DE SERVICES PROFESSIONNELS
DE MONTRÉAL (Constitution) 4916

COOPÉRATIVE DES CONSOMMATEURS
DE LA VIEILLE CAPITALE (Constitution) 4916

COOPÉRATIVE DES EMPLOYÉS DU CENTRE
D'ENTRETIEN VOYAGEUR (Dissolution) 4916

COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS
D'ALUMIBOIS (Constitution) 4916

COOPÉRATIVE D'HABITATION MODERNE
(Constitution) 4916

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE L'ÉCOLE
SECONDAIRE DONNACONA (Constitution) 4916

SUNERGIA, COOPÉRATIVE
D'EXPERTS-CONSEILS (Constitution) 4916

LOI ÉLECTORALE

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

ALLOCATIONS (<i>Articles 81 à 86</i>)	4918
NOUVELLE AUTORISATION (<i>Article 72 de la Loi électorale</i>)	4917
REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS (<i>Article 46 de la Loi électorale</i>)	4917

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

MUNICIPALITÉ DE MCWATTERS (<i>Annexion</i>)	4918
MUNICIPALITÉ DE MCWATTERS (<i>Annexion</i>)	4919
MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU-FORTIER (<i>Annexion</i>)	4919
VILLAGE DE SCOTT (<i>Annexion</i>)	4919
VILLE DE REPENTIGNY (<i>Extension de limites</i>)	4920
VILLE DE ROUYN-NORANDA (<i>Annexion</i>)	4918
VILLE DE ROUYN-NORANDA (<i>District électoraux</i>)	4921
VILLE ROUYN-NORANDA (<i>Annexion</i>)	4919

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

JACQUES HÉNAULT, COMPTABLE (<i>Radiation permanente</i>)	4921
---	------

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE	4921
----------------------------------	------

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI SUR LES

REPRISE D'EXISTENCE — AVIS DE	4922
-------------------------------	------

VENTES PAR SHÉRIF

BEAUHARNOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LÉGER	4922
CAISSE DE DÉPÔT & PLACEMENT DU QUÉBEC c. PROJET LOCAS (1984) LTÉE ET AL.	4922

HULL

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES CIBC c. MICHEL ET AL.	4923
--	------

MONTRÉAL

BANQUE TORONTO DOMINION c. ROUSSEAU ET AL.	4923
CAISSE POPULAIRE DE LYON c. LES PLACEMENTS 8475 INC.	4924

CAISSE POPULAIRE LA PLAINE

c. LES IMMEUBLES M.C.R.P. DEMERS ET FRÈRES INC. ET AL.	4924
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER c. LES PLACEMENTS 8475 INC.	4925
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER c. LES PLACEMENTS 8475 INC.	4925
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER c. LES PLACEMENTS 8475 INC.	4926
CAISSE POPULAIRE SAINTE-BERNADETTE c. LES PLACEMENTS 8475 INC.	4926
CAISSE POPULAIRE SAINTE-BERNADETTE c. LES PLACEMENTS 8475 INC.	4927
COMPAGNIE DE PRÊTS GUARDCOR c. DION	4927
LES IMMEUBLES HOUSEHOLD LIMITÉE c. LACOMME ET AL.	4928

SAINT-AURICE

CAISSE POPULAIRE DE ST-PAULIN c. PLANTE ET AL.	4928
---	------

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

VILLE DE BROMONT	4929
------------------	------

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Canton de Clermont

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1993, pour permettre au canton de Clermont d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 25 septembre 1992

4233

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Conseil de la Communauté urbaine de Montréal

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 30 octobre 1992 la date limite accordée au Conseil de la Communauté urbaine de Montréal pour examiner le règlement numéro 2090-2 amendement le règlement de zonage de la ville de Côte-Saint-Luc et l'approuver s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 24 septembre 1992

4233

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Municipalité régionale de comté de Coaticook

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 10 octobre 1992, le délai pour permettre à la municipalité régionale de comté de Coaticook de procéder à l'examen du règlement de zonage de construction (numéro 120) de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Dixville et, s'il y a lieu d'émettre un avis de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 29 septembre 1992

4233

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Municipalité régionale de comté de Coaticook

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 16 octobre 1992, le délai pour permettre à la municipalité régionale de comté de Coaticook de procéder à l'examen du règlement de zonage (numéro 92-106) de la municipalité de Martinville et, s'il y a lieu, d'émettre un avis de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 29 septembre 1992

4233

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Municipalité d'Authier

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1993, pour permettre à la municipalité d'Authier d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 25 septembre 1992

4233

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Municipalité d'Authier-Nord

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1993, pour permettre à la municipalité d'Authier-Nord d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 25 septembre 1992

4233

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Municipalité de Champneuf

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 décembre 1992, pour permettre à la municipalité de Champneuf d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi.

Québec, le 25 septembre 1992

4233

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Municipalité de Frelighsburg

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 décembre 1992, pour permettre à la municipalité de Frelighsburg d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

Québec, le 24 septembre 1992

4233 *Le sous-ministre adjoint,*
NORMAND BOLDUC

Municipalité de Girardville

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 30 novembre 1992, pour permettre à la municipalité de Girardville d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

Québec, le 30 septembre 1992

4233 *Le sous-ministre adjoint,*
NORMAND BOLDUC

Municipalité de La Reine

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1993, pour permettre à la municipalité de La Reine d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 25 septembre 1992

4233 *Le sous-ministre adjoint,*
NORMAND BOLDUC

Municipalité de Palmarolle

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1993, pour permettre à la municipalité de Palmarolle d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 25 septembre 1992

4233 *Le sous-ministre adjoint,*
NORMAND BOLDUC

Municipalité de Rapide-Danseur

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1993, pour permettre à la municipalité de Rapide-Danseur d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 25 septembre 1992

4233 *Le sous-ministre adjoint,*
NORMAND BOLDUC

Municipalité de Roquemaure

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1993, pour permettre à la municipalité de Roquemaure d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 25 septembre 1992

4233 *Le sous-ministre adjoint,*
NORMAND BOLDUC

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Mancebourg

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1993, pour permettre à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Mancebourg d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 25 septembre 1992

4233 *Le sous-ministre adjoint,*
NORMAND BOLDUC

Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 31 décembre 1992, pour permettre à la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

Québec, le 30 septembre 1992

4233 *Le sous-ministre adjoint,*
NORMAND BOLDUC

Municipalité de Saint-Jacques-de-Dupuy

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1993, pour permettre à la municipalité de Saint-Jacques-de-Dupuy d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 25 septembre 1992

4233

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC**Municipalité de Saint-Lambert**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1993, pour permettre à la municipalité de Saint-Lambert d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 25 septembre 1992

4233

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC**Paroisse de Macamic**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1993, pour permettre à la paroisse de Macamic d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 25 septembre 1992

4233

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC**Ville de La Sarre**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} mars 1993, pour permettre à la ville de La Sarre d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 25 septembre 1992

4233

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC**Ville de Saint-Laurent**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 15 janvier 1993, le délai pour permettre à la ville de Saint-Laurent de modifier ses règlements d'urbanisme et les rendre conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la Communauté urbaine de Montréal.

Québec, le 24 septembre 1992

4233

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC**Ville de Saint-Joseph-de-Beauce**

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 15 décembre 1992 le délai pour permettre à la ville de Saint-Joseph-de-Beauce d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Robert-Cliche.

Québec, le 30 septembre 1992

4233

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC**Avis divers****La Commission scolaire de Jacques-Cartier****Rachat d'obligations**

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire de Jacques-Cartier rachètera le 15 novembre 1992 un montant de 185 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 15 novembre 1994 de son émission d'obligations originale de 2 015 000 \$ datée du 15 novembre 1997 et portant un taux d'intérêt de 10 % l'an payable semi-annuellement les 15 mai et 15 novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$:

M-842	M-844	M-846	M-847	M-848	M-853	M-859
M-866	M-873	M-875	M-877	M-886	M-889	M-893
M-896	M-901	M-921	M-922	M-931	M-943	M-946
M-951	M-953	M-966	M-967	M-972	M-978	M-980
M-982	M-984	M-990	M-1001	M-1011	M-1016	M-1032
M-1033	M-1043	M-1055	M-1056	M-1060	M-1065	M-1069
M-1070	M-1075	M-1079	M-1082	M-1083	M-1085	M-1086
M-1087	M-1090	M-1103	M-1104	M-1105	M-1111	M-1114
M-1121	M-1123	M-1135	M-1139	M-1140	M-1148	M-1157
M-1166	M-1174	M-1175	M-1181	M-1182	M-1187	M-1194
M-1199	M-1210	M-1219	M-1222	M-1224	M-1225	M-1226
M-1230	M-1232	M-1233	M-1241	M-1244	M-1246	M-1249
M-1251	M-1257	M-1258	M-1262	M-1265	M-1267	M-1268
M-1271	M-1272	M-1273	M-1274	M-1275	M-1277	M-1282
M-1285	M-1288	M-1292	M-1293	M-1297	M-1300	M-1307
M-1308	M-1313	M-1314	M-1315	M-1323	M-1326	M-1342
M-1343	M-1348	M-1350	M-1359	M-1363	M-1366	M-1368
M-1387	M-1395	M-1416	M-1421	M-1427	M-1433	M-1436
M-1454	M-1463	M-1466	M-1467	M-1472	M-1473	M-1475
M-1478	M-1479					

Dénominations de 25 000 \$: A-012 A-014

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 15 novembre 1992 et devront être présentées pour remboursement.

Longueuil, le 30 septembre 1992

82397

Le secrétaire général,
PIERRE PARTIKIAN

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE LOCALE LES TROIS-CÔTEAUX

Prenez avis que le 1992 09 23, j'ai émis un certificat constatant la constitution en corporation de «SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE LOCALE LES TROIS-CÔTEAUX».

Le siège social de la corporation est situé à Trois-Rivières, lequel est dans les limites du diocèse catholique romain de Trois-Rivières.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2959-2805

4240

Succession Camille Tremblay

Prenez avis que monsieur Stéphane Tremblay, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, conformément aux articles 660 et suivants du Code Civil du Bas Canada, la succession de Feu Camille Tremblay à Montréal, le 21 septembre 1992 sous le numéro 1626 des minutes du répertoire de Christian Martin, notaire à Montréal, au 1410, de la rue Sauvé Est, local 100, QC, H2C 2A4 et dont une copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, le 24 septembre 1992, sous le numéro 919763.

Montréal, le 28 septembre 1992

82370

Le procureur,
CHRISTIAN MARTIN, notaire

Succession Evans Simard

Avis est, par les présentes, donné qu'aux termes d'un acte reçu devant Laval Morais, notaire à Saint-Félicien, comté de Roberval, QC, le 4 août 1992, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, le 11 août 1992, sous le numéro 270380, M. Jonathan Simard, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Evans Simard, décédé le 22 décembre 1991, en son vivant demeurant à Saint-Méthode, au 711, Rang 2, comté de Roberval, QC, G0W 2Y0.

Un inventaire des biens du défunt a été fait par le notaire soussigné et peut être vérifié à son bureau, au 1067, boulevard Sacré-Coeur, C.P. 7700, Saint-Félicien, comté de Roberval, QC, G8K 2R4.

Saint-Félicien, le 24 septembre 1992

82396

Le procureur,
LAVAL MORAIS, notaire

Succession Louise-Anna St-Louis

Avis est, par les présentes, donné que Mélanie Hamel, domiciliée à Saint-Sylvestre, au 277, route de l'École, QC, G0Z 1H0, légataire de Louise-Anna St-Louis, en son vivant domiciliée à Saint-Sylvestre, QC, G0Z 1H0, décédée le vingt et un septembre mil neuf cent quatre-vingt-onze, en laissant un dernier testament reçu par Guy Trottier, notaire, le 18 juin 1975, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession aux termes d'un acte reçu par Guy Trottier, notaire à Saint-Wenceslas, le 27 août 1992, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Nicolet, le 14 septembre 1992, sous le numéro 129129.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Guy Trottier, notaire à Saint-Wenceslas, 1090, rue Hébert.

Après deux (2) mois du présent avis, la légataire ci-dessus paiera les créanciers à mesure qu'ils se présentent.

Saint-Wenceslas, le 5 octobre 1992

82395

Le procureur,
GUY TROTTIER, notaire

Succession Pierre Laflamme

Avis est, par les présentes, donné que Bibiane Patry, conseillère, domiciliée à Lévis, au numéro 132, rue des Noyers, (G6V 7M5), ès qualités de tutrice à Gabriel Laflamme, suivant jugement rendu par Gervais Brassard, protonotaire-adjoint de la Cour supérieure pour le district de Québec, le quatre juin mil neuf cent quatre-vingt-douze (4 juin 1992), dossier numéro 200-14-000528-924, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Pierre Laflamme, en son vivant, domicilié au numéro 132, rue des Noyers, à Lévis, pour le bénéfice de Gabriel Laflamme, héritier pour 1/3, indivis de la succession, aux termes d'un acte reçu devant Simon Roy, notaire, 67, Côte du Passage, Lévis, (G6V 6R8), le 29 septembre 1992 et dont copie a été enregistrée à Lévis, le 1^{er} octobre 1992, sous le numéro 373,645.

Lévis, le 1^{er} octobre 1992

82350

Le procureur,
SIMON ROY, notaire

Successions Paul Omer Labrèche et Marie Roméo Michelle Villeneuve

Avis est, par les présentes, donné que Louise Villeneuve, agissant en ses qualités de tutrice aux deux (2) enfants mineurs, Jacques Paul Jean-Simon Labrèche et Paul Gilles Alexandre Labrèche, nommée à cette charge par jugement de la Cour supérieure du district de Hull le 10 août 1992, [Dossier numéro: 550-14-000203-922], domiciliés et résidant présentement à Chelsea, Province de Québec (adresse postale: GMB 32, chemin Beamish, Aylmer, province de Québec, J9H 5E1), lesquels deux (2) mineurs sont héritiers de leur père, Joseph Paul Omer Labrèche, en son vivant domicilié à l'adresse susdite et décédé à 15:00 heures, à Masson (autoroute 50), Province de Québec, et de leur mère, Marie Roméo Michelle Villeneuve, en son vivant domiciliée à la même adresse

et décédée à 15:30 heures, quelques instants avant son arrivée au Centre Hospitalier de Buckingham, province de Québec, le trois novembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (3 novembre 1991), sans laisser de testament, a accepté lesdites successions, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Richard G. Thériault, notaire, le 13 août 1992, et enregistré en la division d'enregistrement de Gatineau, le 18 août 1992, sous le numéro 307 891.

Un inventaire des biens des défunts a été fait devant Richard G. Thériault, notaire, à Chelsea, Province de Québec (adresse postale: GMB 32, chemin Beamish, Aylmer, province de Québec, J9H 5E1), et peut être consulté à ses bureaux, à Hull, province de Québec, rue Richelieu, numéro civique 65, J8Y 4X8.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Hull, le 14 septembre 1992

82334

Le procureur,
RICHARD G. THÉRIAULT, notaire

Université du Québec à Montréal

Je, Claude Garcia, président du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, vous avise de ce qui suit:

1. L'Université du Québec à Montréal a été constituée en corporation dans la province de Québec par lettres patentes délivrées le 9 avril 1969, et enregistrées au bureau du sous-registraire de la Province, le 14 octobre 1969 (libro 1510, folio 65).

2. L'Université du Québec à Montréal, qui avait auparavant le siège de ses affaires au 1001, Bureau M-4900, boulevard de Maisonneuve, Montréal, a déménagé son siège social à l'adresse suivante: 1430, rue Saint-Denis, bureau D-4600, Montréal, H2X 3J8, province de Québec.

Montréal, le 25 février 1992

82351

Le président du conseil d'administration,
CLAUDE GARCIA

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

La Caisse d'économie-Trio-Credit Union

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que «La Caisse d'économie-Trio-Credit Union» a été dissoute le 23 septembre 1992, et ce, en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Québec, le 23 septembre 1992

4231

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Verdun Community Credit Union

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que «Verdun Community Credit Union» a été dissoute le 23 septembre 1992, et ce, en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Québec, le 23 septembre 1992

4231

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Amarendra Stephan Ghosh

Prenez avis que Amarendra Stephan Ghosh, domicilié au 259, chemin Scott, Rigaud, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Amar Stephan Leclair-Ghosh.

Rigaud, le 17 septembre 1992

82251-41-2

Le requérant,
AMARENDRAN STEPHAN GHOSH

Émilien Gagnon

Prenez avis que Émilien Gagnon, domicilié au 1516, 1^{re} Rue, La Pocatière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Émilien Lizotte.

La Pocatière, le 18 septembre 1992

82169-41-2

Le procureur du requérant,
DANIELLE CARON, notaire

Eugénelle Deschênes

Prenez avis que Eugénelle Deschênes, domiciliée au 160, avenue du Parc, Laval-des-Rapides, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danielle Vanessa Deschênes.

Laval, le 18 septembre 1992

82182-41-2

Le procureur de la requérante,
CHRISTIAN CASTONGUAY, avocat

Fernand Beaudet Junior

Prenez avis que Fernand Beaudet Junior, domicilié au 6545, Drolet, appartement 104, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Fernand Levore.

Montréal, le 22 septembre 1992

82181-41-2

Les procureurs du requérant,
POIRIER, MURRAY, BOUGIE
& BAILLARGEON

Ghislaine Lacasse

Prenez avis que Ghislaine Lacasse, domiciliée au 68, des Pins, Saint-Apollinaire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Guylaine Lacasse.

Saint-Apollinaire, le 30 septembre 1992

82331-42-2

La requérante,
GHISLAINE LACASSE

Jacqueline Levac

Prenez avis que Jacqueline Levac, domiciliée au 931, Rivière-Blanche, Saint-Jean-de-Matha, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeannine Levac.

Joliette, le 25 septembre 1992

82227-41-2

Le procureur de la requérante,
GILBERT DUPONT, *avocat*

James Douglas Hawthorne

Prenez avis que James Douglas Hawthorne, domicilié au 4116, rue Laprairie, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de James Douglas Innes.

Sherbrooke, le 24 septembre 1992

82252-41-2

Le procureur du requérant,
THOMAS W. LEONARD, *notaire*

Jean-Hugues Ouellet

Prenez avis que Jean-Hugues Ouellet, domicilié au 612, avenue des Pins, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Hugues Dumais-Ouellet.

Québec, le 13 août 1992

82253-41-2

Le procureur du requérant,
GILLES ROY, *avocat*

Joseph Henri (Maurice Brazeau)

Prenez avis que Joseph Henri (Maurice Brazeau), domicilié au 49, chemin de la Traverse, Lac Joseph, Sainte-Famille-d'Aumond, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maurice Brazeau.

Maniwaki, le 1^{er} octobre 1992

82378-42-2

Les procureurs du requérant,
THISDALE & VILLENEUVE

Louise Morin

Prenez avis que Louise Morin, domiciliée au 156, route 321 Nord, L'Annonciation, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louison Morin.

L'Annonciation, le 1^{er} octobre 1992

82353-42-2

La requérante,
LOUISE MORIN

Marie Labrie

Prenez avis que Marie Labrie, domiciliée au 336, L'Italien, Trois-Pistoles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maryse Labrie.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Rivière-du-Loup, le 17 septembre 1992

82218-41-2

Les procureurs de la requérante,
DUBÉ DION, *avocats*

Marie Noëlla Nathalie Tremblay

Prenez avis que Marie Noëlla Nathalie Tremblay, domiciliée au 761, Gingras, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jennifer Natalie Tremblay.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Sainte-Foy, le 21 septembre 1992

82168-41-2

La requérante,
MARIE NOËLLA NATHALIE TREMBLAY

Marie Obéline Provost

Prenez avis que Marie Obéline Provost, domiciliée au 7862, Châteaubriand, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lyne Provost.

Montréal, le 29 septembre 1992

82333-42-2

Le procureur de la requérante,
BENOÎT GENDRON, *avocat*

Marisoleil Morin

Prenez avis que Marisoleil Morin, domiciliée au 10854, rue D'Auteuil, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marisoleil Aubry.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Montréal, le 30 septembre 1992

82372-42-2

Le procureur de la requérante,
P. WILBROD GAUTHIER, C.R.

Maxime Mathieu Ronald Landry

Prenez avis que Maxime Mathieu Ronald Landry, domicilié au 360, boulevard Rosemère, Rosemère, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maxime Mathieu Ronald Morrisette.

Montréal, le 24 septembre 1992

82354-42-2

Le requérant,
MAXIME MATHIEU RONALD LANDRY

Michelle Dumulong

Prenez avis que Michelle Dumulong, domiciliée au 3230, avenue Laurier Est, appartement 3, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Romy Dumilon.

Montréal, le 21 septembre 1992

82228-41-2

La requérante,
MICHELLE DUMULONG

Patrice Dufour

Prenez avis que Patrice Dufour, domicilié au 3510, rue Bercy, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patrice Savignac-Dufour.

Montréal, le 29 septembre 1992

82332-42-2

Le requérant,
PATRICE DUFOUR

Pierre-Louis Boies

Prenez avis que Pierre-Louis Boies, domicilié au 2343, rue Logan, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre-Louis Parent.

Montréal, le 28 septembre 1992

82304-41-2

Le procureur du requérant,
BERTRAND DESLAURIERS

Rita Dion

Prenez avis que Rita Dion, domiciliée au 226, rue Seigneuriale, appartement 202, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lily-Anne Dion.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Beauport, le 1^{er} octobre 1992

82316-41-2

La requérante,
RITA DION

Rosilda Villeneuve

Prenez avis que Rosilda Villeneuve, domiciliée au 920, rue Thérèse-Casgrain, appartement 24, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rosita Villeneuve.

Ce changement de nom n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 18 septembre 1992

82180-41-2

Les procureurs de la requérante,
PÉRIGNY, BEAULIEU, VÉZINA,
GAUTHIER & VACHON

Sandrine Dumont

Prenez avis que Sandrine Dumont, domiciliée au 44, Belvédère, Sainte-Julie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sandrine Alessandra Jennifer Catherine Sara Dumont.

Ce changement n'affectera personne d'autre.

Sainte-Julie, le 18 septembre 1992

82319-42-2

La requérante,
SANDRINE DUMONT

Thi Xuan Thuy Dao

Prenez avis que Thi Xuan Thuy Dao, domiciliée au 8041, Saint-Hubert, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rebekka Thi Xuan Dao.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Montréal, le 15 septembre 1992

82349-42-2

La requérante,
THI XUAN THUY DAO

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2959-3860 2959-3860 QUÉBEC INC.	1992 08 24	Rouyn-Noranda
2961-4492 2961-4492 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Montréal
2961-5424 2961-5424 QUÉBEC INC.	1992 09 16	Montréal
2961-5515 2961-5515 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Longueuil
2961-5523 2961-5523 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Montréal
2961-5531 2961-5531 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Joliette
2961-5598 2961-5598 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Terrebonne
2961-5671 2961-5671 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Montréal
2961-5689 2961-5689 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Terrebonne
2961-5697 2961-5697 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Montréal
2961-5705 2961-5705 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Laval
2961-5713 2961-5713 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Montréal
2961-5739 2961-5739 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Saint-Hyacinthe
2961-5747 2961-5747 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Beauharnois
2961-5754 2961-5754 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Saint-François
2961-5846 2961-5846 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Joliette
2961-5853 2961-5853 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-5861 2961-5861 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Montréal
2961-5887 2961-5887 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Iberville
2961-5903 2961-5903 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Montréal
2961-5911 2961-5911 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Montréal
2961-5929 2961-5929 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Montréal
2961-5937 2961-5937 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Montréal
2961-5945 2961-5945 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Montréal
2961-5952 2961-5952 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Montréal
2961-6000 2961-6000 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Beauharnois
2961-6018 2961-6018 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Labelle
2961-6034 2961-6034 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Montréal
2961-6042 2961-6042 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Montréal
2961-6067 2961-6067 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Terrebonne
2961-6075 2961-6075 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Montréal
2961-6091 2961-6091 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Saint-François
2961-6141 2961-6141 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Montréal
2961-6158 2961-6158 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Drummond
2961-6166 2961-6166 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Saint-François
2961-6216 2961-6216 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Longueuil
2961-6257 2961-6257 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-6281 2961-6281 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Joliette
2961-6299 2961-6299 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Montréal
2961-6307 2961-6307 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Montréal
2961-6349 2961-6349 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Roberval
2961-6356 2961-6356 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Roberval
2961-6364 2961-6364 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Montréal
2961-6380 2961-6380 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Montréal
2961-6398 2961-6398 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Chicoutimi
2961-6414 2961-6414 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Montréal
2961-6455 2961-6455 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Longueuil
2961-6497 2961-6497 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Montréal
2961-6505 2961-6505 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Montréal
2961-6539 2961-6539 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Montréal
2961-6570 2961-6570 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Laval
2961-6588 2961-6588 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Québec
2961-6638 2961-6638 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Montréal
2961-6646 2961-6646 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Montréal
2961-6653 2961-6653 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Montréal
2961-6687 2961-6687 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Saint-Hyacinthe
2961-6695 2961-6695 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-6711 2961-6711 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Montréal
2961-6729 2961-6729 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Terrebonne
2961-6737 2961-6737 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Montréal
2961-6745 2961-6745 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Montréal
2961-6760 2961-6760 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-6786 2961-6786 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Longueuil
2961-6802 2961-6802 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Longueuil
2961-6810 2961-6810 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Longueuil
2961-6836 2961-6836 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Montréal
2961-6844 2961-6844 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Saint-Maurice
2961-6893 2961-6893 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Montréal
2961-6901 2961-6901 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Joliette
2961-6919 2961-6919 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Montréal
2961-6927 2961-6927 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Québec
2961-6935 2961-6935 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Montréal
2961-6950 2961-6950 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Montréal
2961-6968 2961-6968 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Longueuil
2961-6976 2961-6976 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Beauharnois
2961-6984 2961-6984 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Montréal
2961-6992 2961-6992 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-7016 2961-7016 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Laval
2961-7057 2961-7057 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Labelle
2961-7065 2961-7065 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Terrebonne
2961-7073 2961-7073 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Abitibi
2961-7081 2961-7081 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Iberville
2961-7099 2961-7099 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Montréal
2961-7107 2961-7107 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Montréal
2961-7131 2961-7131 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Montréal
2961-7149 2961-7149 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Chicoutimi
2961-7156 2961-7156 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Rimouski
2961-7164 2961-7164 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Terrebonne
2961-7198 2961-7198 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Montréal
2961-7206 2961-7206 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Montréal
2961-7214 2961-7214 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Laval
2961-7230 2961-7230 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Montréal
2961-7297 2961-7297 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Montréal
2961-7321 2961-7321 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Saint-Maurice
2961-7339 2961-7339 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Montréal
2961-7347 2961-7347 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Baie-Comeau
2961-7404 2961-7404 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-7412 2961-7412 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Baie-Comeau
2961-7446 2961-7446 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Longueuil
2961-7461 2961-7461 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-7479 2961-7479 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-7487 2961-7487 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-7495 2961-7495 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Joliette
2961-7602 2961-7602 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Montréal
2961-7628 2961-7628 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Iberville
2961-7644 2961-7644 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Longueuil
2961-7651 2961-7651 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Montréal
2961-7693 2961-7693 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-7735 2961-7735 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Longueuil
2961-7768 2961-7768 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-7776 2961-7776 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-7818 2961-7818 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Longueuil
2961-7842 2961-7842 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Terrebonne
2961-7867 2961-7867 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Laval
2961-7875 2961-7875 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Longueuil
2961-7883 2961-7883 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Longueuil
2961-7891 2961-7891 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Labelle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-7909 2961-7909 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-7917 2961-7917 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-7925 2961-7925 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-7933 2961-7933 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-7941 2961-7941 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-7958 2961-7958 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-7974 2961-7974 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Longueuil
2961-7982 2961-7982 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Chicoutimi
2961-8006 2961-8006 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-8030 2961-8030 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Beauharnois
2961-8048 2961-8048 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-8055 2961-8055 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Terrebonne
2961-8071 2961-8071 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-8097 2961-8097 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-8105 2961-8105 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Terrebonne
2961-8162 2961-8162 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Montréal
2961-8170 2961-8170 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Iberville
2961-8410 2961-8410 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Longueuil
2961-8428 2961-8428 QUÉBEC INC.	1992 09 24	Laval
2962-5837 2962-5837 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2962-6272 2962-6272 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Abitibi
2962-6280 2962-6280 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Abitibi
2962-6298 2962-6298 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Abitibi
2962-6306 2962-6306 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Québec
2962-6355 2962-6355 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Drummond
2962-6371 2962-6371 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Chicoutimi
2962-6397 2962-6397 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Québec
2962-6413 2962-6413 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Laval
2962-6421 2962-6421 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Roberval
2962-6439 2962-6439 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Saint-François
2962-6447 2962-6447 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Québec
2962-6462 2962-6462 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Mingan
2962-6488 2962-6488 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Québec
2962-6926 2962-6926 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Beauce
2962-6942 2962-6942 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Québec
2962-6959 2962-6959 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Québec
2962-7023 2962-7023 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Joliette
2962-7072 2962-7072 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Rimouski
2962-7106 2962-7106 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Québec
2962-7171 2962-7171 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2962-7247 2962-7247 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Beauce
2962-7254 2962-7254 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Roberval
2962-7262 2962-7262 QUÉBEC INC.	1992 09 18	Rimouski
2962-7270 2962-7270 QUÉBEC INC.	1992 09 17	Trois-Rivières
2962-7288 2962-7288 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Québec
2962-7304 2962-7304 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Bedford
2962-7312 2962-7312 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Québec
2962-7320 2962-7320 QUÉBEC INC.	1992 09 21	Rimouski
2962-7353 2962-7353 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Québec
2962-7395 2962-7395 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Chicoutimi
2962-7403 2962-7403 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Chicoutimi
2962-7411 2962-7411 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Chicoutimi
2962-7429 2962-7429 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Chicoutimi
2962-7437 2962-7437 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Chicoutimi
2962-7452 2962-7452 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Rouyn-Noranda
2962-7460 2962-7460 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Chicoutimi
2962-7478 2962-7478 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Frontenac
2962-7486 2962-7486 QUÉBEC INC.	1992 09 24	Kamouraska
2962-7494 2962-7494 QUÉBEC INC.	1992 09 24	Québec
2962-7510 2962-7510 QUÉBEC INC.	1992 09 22	Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2962-7569 2962-7569 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Québec
2962-7593 2962-7593 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Québec
2962-7601 2962-7601 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Québec
2962-7619 2962-7619 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Saint-François
2962-7643 2962-7643 QUÉBEC INC.	1992 09 24	Québec
2962-7700 2962-7700 QUÉBEC INC.	1992 09 25	Québec
2962-7726 2962-7726 QUÉBEC INC.	1992 09 25	Chicoutimi
2962-7734 2962-7734 QUÉBEC INC.	1992 09 25	Québec
2962-7767 2962-7767 QUÉBEC INC.	1992 09 23	Québec
2965-0306 2965-0306 QUÉBEC INC.	1992 09 25	Québec
2965-0322 2965-0322 QUÉBEC INC.	1992 09 25	Québec
2965-0330 2965-0330 QUÉBEC INC.	1992 09 25	Québec
2961-6604 AÉRATION OPTI-AIR INC.	1992 09 21	Terrebonne
2961-7750 AÉRO-CLUB DE LA RIVIÈRE BLANCHE INC.	1992 09 23	Joliette
2962-6983 AGRICOM 2000 INC.	1992 09 21	Montréal
2961-6323 ALARME ET VOUS INC.	1992 09 17	Joliette
2964-8060 AMÉRICARGO INC.	1992 09 21	Longueuil
2961-5499 APPAREILS DE DÉTECTION SI INC. SI DETECTOR DEVICES INC.	1992 09 21	Montréal
2962-6314 ARCHER DIFFUSION INC.	1992 09 21	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-7610 ASSURANCES J.Y. MARCOUX & ASSOCIÉS INC.	1992 09 22	Beauce
2962-6363 ATELIER DE COUTURE SYRKAFF INC.	1993 01 03	Saint-Maurice
2961-6463 ATELIER DE MÉCANIQUE ACTON (1992) INC.	1992 09 18	Saint-Hyacinthe
2961-6943 LE BAZAR SPORTIF A.Y. INC.	1992 09 21	Longueuil
2961-7305 BOUTIQUE SEXIE FOLIE INC.	1992 09 22	Longueuil
2961-6117 B. MAYRAND IMMOBILIER INC.	1992 09 17	Montréal
2961-6125 B. MAYRAND INVESTISSEMENTS INC.	1992 09 17	Montréal
2962-6967 CAFÉ-BISTRO LE 1122 ST-LOUIS INC.	1992 09 21	Québec
2962-7692 CARAVANE 185 INC.	1992 09 25	Kamouraska
2961-6182 CARMEL BENOIT TRANSPORT INC.	1992 09 18	Longueuil
2961-6828 CENTRE FINANCIER FUTURO INC.	1992 09 18	Montréal
2961-5465 CLASSEMENT RDS INC. RDS FILING INC.	1992 09 18	Montréal
2962-7361 CLIMATISATION ENVIRO-TECH INC.	1992 09 22	Québec
2965-0264 CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE ST-ÉTIENNE INC.	1992 09 25	Québec
2961-6265 COMMUNICATIONS NAVTEL INC.	1992 09 17	Chicoutimi
2962-7064 LA COMPAGNIE J.R. LOVELL LTÉE J.R. LOVELL CO. LTD.	1992 09 23	Québec
2962-7650 LA COMPAGNIE SÉDUM INC.	1992 09 28	Québec
2962-7551 CONSTRUCTION DU FARGY INC.	1992 09 23	Québec
2961-7008 CONSTRUCTION IMMOPLEX INC.	1992 09 21	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2962-6991 CONSTRUCTION SERGE LEMELIN INC.	1992 09 21	Arthabaska
2961-7172 CONSTRUCTIONS BEJA INC.	1992 09 22	Longueuil
2961-5457 CONSTRUCTIONS BETEX INC.	1992 09 18	Montréal
2962-7163 CONSTRUCTIONS JACK DUFRESNE INC.	1992 09 24	Québec
2961-6562 LES CONSTRUCTIONS JEAN-MARC LAVIGNE INC.	1992 09 21	Terrebonne
2961-6133 LES CONTRÔLES TECHNIGAZ INC.	1992 09 17	Longueuil
2962-7049 COPIE INTÉGRALE INC.	1992 09 23	Québec
2961-6489 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU LAC SACACOMIE INC.	1992 09 18	Montréal
2961-6877 CORPORATION ULYZES CANADA	1992 09 21	Montréal
2962-7221 COURTAC QUÉBEC INC.	1992 09 21	Québec
2961-7396 CRÉATIONS M.T.H. INC.	1992 09 23	Longueuil
2961-5796 C.D.C. ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	1992 09 21	Iberville
2961-7255 DCL ISOTOPES INC.	1992 09 21	Montréal
2961-5721 LES DÉNEIGEMENTS INDUSTRIELS M.J.B. INC.	1992 09 21	Montréal
2961-6174 DÉPANNEUR LA BELLE VIE INC.	1992 09 18	Joliette
2962-6322 LES DÉPANNEURS NORD-SUD INC.	1992 09 21	Québec
2961-5788 DÉTECTION 2000 INC.	1992 09 21	Montréal
2961-7966 D.M. CHAUFFAGE INC.	1992 09 23	Laval
2961-5986 ÉBÉNISTERIE J.G.B. INC.	1992 09 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2962-5829 ÉLECTRO-INFORMATIQUE VIP INC.	1992 09 17	Rimouski
2961-5580 EMMANUARD INTERNATIONAL LTÉE	1992 09 21	Terrebonne
2964-8391 ENCAN DAOUST INC.	1992 09 21	Beauharnois
2962-7205 ÉNERGIE THERMIQUE Y.L. INC.	1992 09 21	Québec
2960-8098 ENTREPRENEUR CHARPENTIER MENUISIER SILVER - 72931 INC.	1992 08 25	Montréal
2961-6752 ENTREPRISE ÉLECTRIQUE MICHEL AYOTTE INC.	1992 09 22	Saint-François
2961-5960 ENTREPRISES BRY-TEX INC. BRY-TEX ENTERPRISES INC.	1992 09 18	Montréal
2961-5341 LES ENTREPRISES DE PAYSAGEMENT DAMICA INC.	1992 09 18	Terrebonne
2961-6513 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES FRANÇOIS GARNEAU INC.	1992 09 18	Saint-François
2961-7032 L'ENTRE-DÉCOR INC.	1992 09 21	Joliette
2962-7015 ÉPICERIE RÉGIS ET RACHEL INC.	1992 09 23	Montmagny
2961-7024 EXCEL MED INC.	1992 09 21	Longueuil
2962-7528 LES EXPERTS CONSEILS CIVILIUM INC.	1992 09 23	Québec
2961-6679 LES EXPOSITIONS E.C.C.I. LTÉE	1992 09 21	Terrebonne
2962-5936 EXPRESS 500 INC.	1992 09 21	Frontenac
2964-8078 FERME AVICOLE A.R. INC.	1992 09 18	Trois-Rivières
2962-5860 FERME J.G.M. INC.	1992 09 16	Saint-Hyacinthe
2962-7627 FIBRES CARBO INC.	1992 09 24	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-8113 FLEURISTE HOCHELAGA (1992) INC.	1992 09 23	Montréal
2962-6454 GARAGE DANIEL ET ROBERT INC.	1992 09 22	Saint-Maurice
2961-6869 GASPÉ ÉLECTRIQUE INC.	1992 09 18	Terrebonne
2961-6620 GESTION COURTEAU, FRIGON INC.	1992 09 21	Longueuil
2962-7213 GESTION DACHIM INC.	1992 09 21	Abitibi
2961-6661 GESTION JEAN GADOURY INC.	1992 09 21	Montréal
2962-7577 GESTION LINRO INC.	1992 09 23	Québec
2961-6471 GESTION MIBERCO INC.	1992 09 18	Longueuil
2961-8063 GESTION MORTAGNE INC.	1992 09 23	Saint-Hyacinthe
2961-8014 GESTION TRIFORIUM INC.	1992 09 23	Terrebonne
2962-5696 GESTION VIENS & CHAGNON INC.	1992 09 14	Saint-Hyacinthe
2964-8052 LES GESTIONS DESHAIES ET BOISVERT INC.	1992 09 18	Trois-Rivières
2961-5978 GESTIONS MICHEL BEAUVAIS INC.	1992 09 18	Saint-François
2961-7677 GESTION-BRAM INC.	1992 09 22	Montréal
2961-4096 GINETTE MONGEAU CONSULTANTE INC.	1992 09 18	Laval
2962-6975 GROUPE ALLIANCE P.D.G. INC.	1992 09 18	Québec
2961-7727 GROUPE AUTOMOD INC.	1992 09 23	Québec
2961-7115 LE GROUPE CONSEIL INTEGRIM INC.	1992 09 22	Montréal
2962-5811 LE GROUPE CONSEIL PHÉNIX INC.	1992 09 18	Québec
2961-5564 LE GROUPE DE DÉVELOPPEMENT MENKE LTÉE	1992 09 21	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-6612 LE GROUPE EX-S INFO INC.	1992 09 21	Montréal
2961-6026 GROUPE FINANCIER SURO INC.	1992 09 17	Montréal
2961-6422 LE GROUPE MATHIO INC.	1992 09 17	Montréal
2964-8219 LE GROUPE R. GIUNTA INC.	1992 09 22	Montréal
2962-7197 G.R. ESTIMAPLAN INC.	1992 09 25	Québec
2961-7248 H & M RESSOURCES INC.	1992 09 21	Montréal
2961-6703 LES HABITATIONS NOUVEL-ÂGE RIVE-NORD INC.	1992 09 22	Joliette
2962-5944 LES HABITATIONS RAYMOND & JACQUES ROUSSEAU INC.	1992 09 21	Trois-Rivières
2961-7354 L'HORLOGER CHAMOUN INC.	1992 09 22	Montréal
2961-8139 HUAYUE (CANADA) COMMERCE INTERNATIONAL LTÉE HUAYUE (CANADA) INTERNATIONAL COMMERCE LTD.	1992 09 21	Montréal
2962-5647 LES IMMEUBLES LANDRY & ST-ONGE INC.	1992 09 11	Bonaventure
2961-6851 IMMEUBLES M.J.C. INC.	1992 09 18	Québec
2962-7080 LES IMMEUBLES RHÔNE INC.	1992 09 23	Québec
2961-7719 IMMODEV G.N. INC.	1992 09 23	Montréal
2961-5507 LES INDUSTRIES DE FABRICATION GAMAR INC.	1992 09 21	Beauharnois
2961-7859 INDUSTRIES J.M. VIGEANT INC.	1992 09 22	Iberville
2961-6059 INEL INC.	1992 09 17	Montréal
2961-6232 INFINITI RÉNOVATION ET MAÇONNERIE LTÉE	1992 09 17	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-5473 INFORMATIQUE SYNLOG INC.	1992 09 18	Longueuil
2961-5770 INFO-CARTO GESTION INC.	1992 09 21	Montréal
2961-6448 INVESTISSEMENTS TAI YANG INC. TAI YANG INVESTMENTS INC.	1992 09 18	Montréal
2961-7826 LE JARDIN DES DOUCES HEURES INC.	1992 10 01	Hull
2964-8359 LECOMTE CONSULT-ACTION INC.	1992 09 21	Saint-François
2961-6406 LÉO ROCHEFORT INC.	1992 09 17	Richelieu
2961-6794 LIBRE SERVICE DIANE DUHAMEL INC.	1992 09 23	Montréal
2961-7289 LIVRAISON DANNY TREMBLAY INC.	1992 09 22	Montréal
2964-8144 LOGICIELS PERFORMANCE INC.	1992 09 21	Frontenac
2962-6389 MAGVEAU INC.	1992 09 21	Québec
2961-8022 MAINTENANCE - INDUSTRIELLE DUMOUCHEL INC.	1992 09 23	Beauharnois
2961-7636 MARCHÉ MARIO GARNEAU INC.	1992 09 22	Trois-Rivières
2961-8121 MARKETING SÉLECTIF INC.	1992 09 23	Montréal
2961-6083 MARKE-TECH R.N. INC.	1992 09 17	Montréal
2962-6470 MARTIN POULIOT (ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN) LTÉE	1992 09 22	Montmagny
2961-5556 MENUISERIE M.C. DU MOULIN INC.	1992 09 21	Chicoutimi
2961-8147 MÉTO-MAR INC.	1992 09 23	Montréal
2962-7445 MEUBLES RES-CO L.M. INC.	1992 09 24	Beauce
2962-6348 MICRO/MAGE INC.	1992 09 21	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-7123 MI-GA RÉFRIGÉRATION TRANSPORT INC.	1992 09 22	Montréal
2961-5549 MODES IANNELLA LTÉE IANNELLA FASHIONS LTD.	1992 09 21	Montréal
2961-7420 NETTOYEUR DU CENTRE (REPENTIGNY) INC.	1992 09 23	Joliette
2961-7180 PARSYS BUREAUTIQUE ET GESTION INC.	1992 09 22	Montréal
2962-7502 PÂTISSERIE L.A. INC.	1992 09 24	Chicoutimi
2961-7990 PAVILLON MÉTIS INC.	1992 09 23	Rimouski
2961-7669 PHYTO-CENTRE DU GRAND TROIS-RIVIÈRES INC.	1992 09 22	Trois-Rivières
2961-8154 PIÈCES D'AUTO SAVARIA INC.	1992 09 23	Montréal
2962-7684 LES PIÈCES D'AUTOS J.B. (1992) INC.	1992 09 24	Québec
2964-8698 PIZZA JARO (1992) INC.	1992 09 21	Beauce
2962-5480 PLACEMENT VIENS & CHARBONNEAU INC.	1992 09 11	Saint-Hyacinthe
2964-8383 PLACEMENTS MAR LTÉE	1992 09 21	Montréal
2961-6596 LES PLACEMENTS MÈRE GRAND LTÉE	1992 09 21	Montréal
2964-8813 PLACEMENTS P & F DOYON INC.	1992 09 23	Saint-Hyacinthe
2961-7743 PLACEMENTS R & M LEFEBVRE INC.	1992 09 23	Labelle
2961-7388 PLACEMENTS VALLÉE HEUREUSE INC. HAPPY VALLEY INVESTMENTS INC.	1992 09 22	Montréal
2961-5762 LES PLANCHERS G.L.D. INC.	1992 09 21	Terrebonne
2962-7148 PLOMBERIE RAY-CO INC.	1992 09 23	Alma
2961-6315 LA PRESSE WYSIWYG INC.	1992 09 30	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2961-5895 PRÉVENTION EXCEL INC.	1992 10 01	Laval
2961-6547 LES PRODUCTIONS BONJOUR QUÉBEC INC.	1992 09 21	Montréal
2961-6273 PRODUCTIONS C.K.A.P. INC.	1992 09 17	Laval
2961-7313 LES PRODUCTIONS JOHANNE BOUCHARD INC.	1992 09 22	Longueuil
2964-8110 PRODUITS LUCO INC.	1992 09 21	Abitibi
2961-6778 PUBLIMO COMMUNICATION INC.	1992 09 23	Laval
2962-7635 RÉAL BEAUREGARD CONSULTANT INC.	1992 09 24	Labelle
2961-7453 RÉAL DÉNEIGEMENT INC.	1992 09 23	Montréal
2961-5572 RELAIS DU RADISSON INC.	1992 09 21	Montréal
2961-7370 REMBOURRAGE ALBERT INC.	1992 09 22	Terrebonne
2961-7222 LES RÉNOVATIONS LUNAIRES INC.	1992 09 21	Longueuil
2962-7346 RÉSIDENTE LE PARADIS DE L'ÎLE (A.B.) INC.	1992 09 22	Québec
2964-8201 RESTAURANT CRESCENDO INC.	1992 09 22	Saint-François
2962-7742 SAGE IMAGE INC. WISE IMAGE INC.	1992 09 24	Saint-François
2961-5481 LE SALON DE BILLARD V.I.P. ST-EUSTACHE INC.	1992 09 18	Montréal
2961-5879 SANI-PHARMA INC.	1992 09 18	Iberville
2962-6330 SANTÉ PLUS UNIVERSELLE INC.	1992 09 21	Québec
2961-7040 SERVICE DE DÉPISTAGE HYGRO INC. HYGRO TRACING SERVICE INC.	1992 09 21	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2964-8664 SERVICES D'ADMINISTRATION SHERBROOKE (1992) INC.	1992 09 23	Saint-François
2961-7438 SERVICES ET TRAVAIL INTERNATIONAL (S.E.T) INC.	1992 09 23	Montréal
2962-7098 SERVICES INFORMATIQUES RÉAL THÉBERGE INC.	1992 09 23	Québec
2961-7263 LA SOCIÉTÉ DE RECHERCHE USIPAN LTÉE	1992 09 22	Beauce
2961-6190 SOLUTIONS RE-SOLUTIONS INC.	1992 09 18	Montréal
2961-6109 SOUDURE DU ROYAUME INC.	1992 09 17	Chicoutimi
2961-8089 SOUDURE LACHENAIE INC.	1992 09 23	Joliette
2965-0256 SPEC FUSION INC.	1992 09 25	Québec
2961-7271 SPORTS S.A.B. INC.	1992 09 22	Joliette
2962-6504 STATION-SERVICE ST-ULRIC INC.	1992 09 22	Rimouski
2961-6885 STUDIO DE PHOTOGRAPHIE VICDAN INC.	1992 09 21	Arthabaska
2964-8664 SYSCAZ INFORMATIQUE INC.	1992 09 22	Hull
2961-8188 SYSTÈME INTARC INC.	1992 09 23	Terrebonne
2961-6521 LE TEMPS DES RÉCOLTES INGEBORG INC. INGEBORG HARVEST SEASON INC.	1992 09 18	Joliette
2961-7701 TOC SON INC.	1992 09 23	Joliette
2961-6554 TOITURE PIERRE VIENS INC.	1992 09 21	Longueuil
2962-6496 TRAITEUR LE CHIEN QUI FUME INC.	1992 09 22	Québec
2965-0249 TRANSPORT DENIS LAPOINTE INC.	1992 09 25	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2962-5340 TRANSPORT NOËL JOSEPH DION INC.	1992 09 16	Saint-François
2961-7834 LES TRANSPORTS DE LA MATAWINIE INC.	1992 09 22	Joliette
2961-5994 TRONQUE INC.	1992 09 18	Alma
2961-6331 VITRE D'AUTO A.M. INC.	1992 09 17	Laval
2961-7362 VITRERIE MANGANO INC.	1992 09 22	Richelieu
2961-6372 VITRES D'AUTOS 132 INC.	1992 09 18	Montréal
2961-7685 VOYAGES AIR 2000 INC.	1992 09 23	Laval
4222		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1166-8068 CHARLES TURCOTTE & FILS LTÉE	1958 03 02	1992 09 18	
1633-0912 CORPORATION FINANCIÈRE DES BASSES LAURENTIDES INC.	1979 01 23	1992 09 23	
1237-2272 ENTREPRISES BEAUREGARD LTÉE	1972 01 10	1992 09 24	
1245-4328 LES ENTREPRISES DU CHARME INC.	1958 04 28	1992 09 21	
1636-5900 LES ENTREPRISES LÉOPOLD LACROIX & FILS INC.	1979 05 29	1992 09 17	
1502-1066 LES EXCAVATIONS GILLES NABELSI INC.	1976 02 12	1992 09 22	
1627-3971 FONDACTIONS DENIS PROVENCHER INC.	1978 06 12	1992 09 18	
1507-6367 GESTION CHAUTYCA INC.	1977 10 13	1992 09 18	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1155-0464 H.W. MCKENNA INC.	1955 09 22	1992 09 24	
1254-3302 LES INVESTISSEMENTS DORSAY INC. INC.	1961 03 10	1992 09 22	LES INVESTISSEMENTS DORSAY DORSAY INVESTMENTS INC.
1462-0181 JEAN BRIÈRE LIMITÉE	1975 09 17	1992 09 23	
1265-2624 MADAME S. LA HAYE LTÉE	1955 06 04	1992 09 24	
1148-8384 LA PLOMBERIE ST-RÉMI LTÉE	1961 04 07	1992 09 22	
1477-1018 RESTAURANT P.R. INC.	1977 04 28	1992 09 21	
1204-6173 ROGER ARNOLD LIMITÉE	1970 07 31	1992 09 17	
4223			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de fusion

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2964-8805 A.E. GREENMARK CO. LTÉE A.E. GREENMARK CO. LTD.	2151-8642 QUÉBEC INC. A.E. GREENMARK CO. LTD.	1993 03 01	
2962-7544 LE CHARLEMAGNE, MODE MASCULINE INC.	LE CHARLEMAGNE, MODE MASCULINE INC. MODE LE CHARMEUR INC.	1992 09 23	Québec
2962-7676 FERME L.M. BOURDEAU INC.	FERME L.M. BOURDEAU INC. LES FERMES A. & G. CHARRON LTÉE	1992 09 22	Longueuil
2964-8789 GARDERIE LA MAISON DES FONS-FONS INC.	2956-5132 QUÉBEC INC. GARDERIE LA MAISON DES FONS-FONS INC.	1992 10 01	Montréal
2962-7775 HYDROPAN INTERNATIONAL INC.	HYDROPAN INTERNATIONAL INC. 1125-8647 QUÉBEC INC.	1992 09 24	Montréal
2962-7668 MACHINERIE TREMBLAY & POTVIN INC.	MACHINERIE TREMBLAY & POTVIN INC. 2739-9583 QUÉBEC INC.	1992 10 01	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2962-5951 MACHINERIES B.V. LTÉE	GESTION V.B. INC. MACHINERIES B.V. LTÉE	1992 10 01	Frontenac
4224			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de modification

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1467-1861 1467-1861 QUÉBEC INC.	1976 05 19	1992 09 21	du district: Beauharnois
2161-9077 2161-9077 QUÉBEC INC.	1983 10 31	1992 08 24	du district: Saint-Hyacinthe
2332-6473 2332-6473 QUÉBEC INC.	1985 12 31	1992 09 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2526-3286 2526-3286 QUÉBEC INC.	1987 05 27	1992 08 20	du district: Laval
2528-6394 2528-6394 QUÉBEC INC.	1987 07 28	1992 08 25	du district: Saint-Hyacinthe
2543-1974 2543-1974 QUÉBEC INC.	1987 12 04	1992 09 21	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ D'ESTIMATION CONSEIL SO.ES.CO. INC.
2545-1238 2545-1238 QUÉBEC INC.	1987 12 29	1992 09 23	1) du district: Bedford 2) du capital-actions 3) des dispositions
2623-2249 2623-2249 QUÉBEC INC.	1988 07 18	1992 09 17	du district: Saint-Hyacinthe
2637-2722 2637-2722 QUÉBEC INC.	1989 02 16	1992 09 17	de la dénomination sociale: BOISERIES DANIEL PARÉ INC.
2640-6900 2640-6900 QUÉBEC INC.	1989 03 20	1992 09 21	du district: Saint-François
2747-8320 2747-8320 QUÉBEC INC.	1990 01 25	1992 09 21	du capital-actions
2754-6902 2754-6902 QUÉBEC INC.	1990 05 24	1992 09 14	du district: Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2757-1314 2757-1314 QUÉBEC INC.	1990 05 29	1992 09 21	du district: Bedford
2848-7643 2848-7643 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1992 09 23	de la dénomination sociale: AÉROFIL INC.
2849-0050 2849-0050 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1992 09 17	1) du district: Longueuil 2) du capital-actions 3) des dispositions
2859-9611 2859-9611 QUÉBEC INC.	1991 07 05	1992 08 27	du district: Longueuil
2863-9516 2863-9516 QUÉBEC INC.	1991 09 10	1992 09 16	1) de la dénomination sociale: ENVIRO-VRAC INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2866-7186 2866-7186 QUÉBEC INC.	1991 12 01	1992 09 22	du district: Drummond
2869-1178 2869-1178 QUÉBEC INC.	1991 11 25	1992 09 21	de la dénomination sociale: GINAS ANIMAX INC.
2869-8736 2869-8736 QUÉBEC INC.	1992 01 01	1992 09 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2949-2428 2949-2428 QUÉBEC INC.	1992 03 12	1992 09 16	de la dénomination sociale: SOPUTEL COMMUNICATION INC.
2951-5152 2951-5152 QUÉBEC INC.	1992 04 06	1992 09 21	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS PIERRE PERRON INC.
2951-7422 2951-7422 QUÉBEC INC.	1992 04 10	1992 09 18	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS MICHEL BOUNADÈRE INC.
2952-2125 2952-2125 QUÉBEC INC.	1992 04 24	1992 09 24	du district: Trois-Rivières
2954-2545 2954-2545 QUÉBEC INC.	1992 05 20	1992 09 15	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES DYMASO INC.
2954-7825 2954-7825 QUÉBEC INC.	1992 06 05	1992 09 18	du capital-actions
2955-3948 2955-3948 QUÉBEC INC.	1992 05 04	1992 09 17	du district: Laval

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2955-4433 2955-4433 QUÉBEC INC.	1992 05 07	1992 09 11	du capital-actions
2955-5950 2955-5950 QUÉBEC INC.	1992 05 08	1992 09 22	du district: Trois-Rivières
2955-8319 2955-8319 QUÉBEC INC.	1992 05 13	1992 09 24	du district: Montréal
2959-1609 2959-1609 QUÉBEC INC.	1992 08 18	1992 09 21	1) de la dénomination sociale: LES LABORATOIRES DISPAR INTERNATIONAL LTÉE DISPAR INTERNATIONAL LABORATORIES LTD. 2) du district: Joliette
2960-3412 2960-3412 QUÉBEC INC.	1992 08 12	1992 09 17	du district: Chicoutimi
2960-4816 2960-4816 QUÉBEC INC.	1992 08 14	1992 09 04	du capital-actions
2962-1810 2962-1810 QUÉBEC INC.	1992 08 27	1992 09 25	de la dénomination sociale: AUTO ÉLECTRIQUE JAC-SIL (1992) INC.
2962-1828 2962-1828 QUÉBEC INC.	1992 08 27	1992 09 25	de la dénomination sociale: PIÈCES ÉLECTRIQUES D'AUTOS J.S. (1992) INC.
1861-7282 LES ACCUMULATEURS INDUSTRIELS DU QUÉBEC INC.	1982 10 05	1992 09 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
2167-0229 ACHILLE TREMBLAY ET FILS LTÉE	1984 03 02	1992 09 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2956-2485 ALPHA CELLULAIRE INC.	1992 05 26	1992 09 21	du district: Montréal
2422-4941 ATELIER P. LAROUCHE INC.	1986 11 28	1992 09 25	de la dénomination sociale: CARROSSIER LAROUCHE INC.
1220-2719 AUTO ÉLECTRIQUE JAC-SIL INC.	1972 05 01	1992 09 25	de la dénomination sociale: 1220-2719 QUÉBEC INC.
2417-8782 AUTOBUS VERREAULT LTÉE	1986 06 30	1992 09 17	du capital-actions
2868-8604 AUTO-GÉNÉRATION A-1 INC.	1991 11 22	1992 09 23	de la dénomination sociale: AUTO-GÉNÉRATION-A-1 (REMORQUAGE) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2422-8496 BIO-MASSÉ BEAUCHESNE ET ROBERT INC.	1986 12 01	1992 09 21	du capital-actions
2951-2670 BREUVAGE MASKA INC.	1992 03 30	1992 09 17	de la dénomination sociale: 2951-2670 QUÉBEC INC.
2435-7923 BROCHETTERIE BRODARD INC.	1986 04 17	1992 09 21	de la dénomination sociale: RESTAURANT LE SAIGON EXPRESS INC.
1639-9636 CANADA-EXPA (1980) INC.	1980 01 17	1992 08 24	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2419-6255 LES CARRIÈRES L.H. INC.	1986 08 28	1992 09 22	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS G.E.P.C. INC.
2954-7437 CLUB DE GOLF L'ALBATROS DE STE-FOY INC.	1992 06 05	1992 09 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
2317-1291 COLIN EXCAVATIONS (1990) INC.	1985 02 26	1992 09 25	de la dénomination sociale: CHARLINOR INC.
1462-5628 CONSTRUCTION CANVAR LTÉE	1975 10 14	1992 09 21	du capital-actions
2842-3606 CONSTRUCTION CENTRUM INC.	1990 09 05	1992 09 23	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 7
1849-6687 CONSTRUCTION CHAMBRANLE INC.	1981 08 19	1992 09 21	de la dénomination sociale: HABITATIONS JULIEN LAPOINTE INC.
2628-8902 LES CONSTRUCTIONS COMPLEX INC.	1988 10 06	1992 09 24	du capital-actions
1244-2653 CORPORATION CELA LTÉE	1961 07 18	1992 09 21	du capital-actions
2646-6706 COURTAGE D'ASSURANCES ABITIBI- TÉMISCAMINGUE INC.	1989 05 29	1992 09 17	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2630-2455 CSE CONSTRUCTION INC.	1988 11 04	1992 09 23	1) de la dénomination sociale: FERME PORCINE CHARM INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2549-6803 LE DÉPANNÉUR INDUSTRIEL RICHARD INC.	1988 03 31	1992 09 21	du capital-actions
2856-5760 DISTAL INC.	1991 05 01	1992 09 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
1854-2621 LES DISTRIBUTIONS F. LEVASSEUR INC.	1982 01 21	1992 09 25	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 15
1846-8694 LES ENTREPRISES POKAMO INC.	1981 05 27	1992 09 21	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2742-0637 LES ENTREPRISES V. O. ÉLECTRIQUE INC.	1989 11 01	1992 09 21	du district: Longueuil
2534-4995 ÉQUIPEMENT RAY-JO INC.	1987 04 24	1992 09 24	du capital-actions
2416-8049 FABIEN MONTMINY INC.	1986 05 23	1992 09 18	de la dénomination sociale: GESTION MODE JUSTIFIÉ DE RECHERCHE BERNIÈRES INC.
1301-5789 FERRONNERIE HOULE INC.	1963 09 17	1992 09 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2863-1091 GESTION CARISSIMI INC.	1991 08 20	1992 09 21	de la dénomination sociale: 2863-1091 QUÉBEC INC.
2553-3191 GESTION PAULE DOYON INC.	1988 05 27	1992 09 22	du district: Beauce
2740-8046 LES GESTIONS 3BL INC.	1989 10 05	1992 09 18	1) de la dénomination sociale: GESTION IMMOBILIÈRE V.I.P. INC. 2) du district: Terrebonne
2625-4755 GROUPE MONDEL INC.	1988 08 17	1992 09 21	des dispositions
2948-5885 G.P.M. ADMINISTRATION INC.	1992 02 26	1992 09 17	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 6

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2741-0216 LES HABITATIONS LA POINTE INC.	1989 10 10	1992 09 21	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION VITAL LAPOINTE INC.
1111-9146 KÉRATOPTIK INC.	1965 03 08	1992 09 21	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2627-0686 LES LOCATIONS DALPRO (ST-DENIS) INC.	1988 09 21	1992 08 24	du district: Montréal
2626-4341 MANOIR DORVAL INC.	1988 09 09	1992 09 21	de la dénomination sociale: CENTRE DE GÉRONTOLOGIE MANOIR DORVAL INC. MANOIR DORVAL GERIATRIC CENTER INC.
1503-7591 LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION D'ASBESTOS INC.	1976 06 07	1992 09 17	du capital-actions
2535-7229 PIÈCES D'AUTOS J.B. INC.	1987 06 01	1992 09 24	de la dénomination sociale: 2535-7229 QUÉBEC INC.
2621-8065 PIÈCES ÉLECTRIQUES D'AUTOS J.S. INC.	1988 08 31	1992 09 25	de la dénomination sociale: 2621-8065 QUÉBEC INC.
2867-6633 LES PLACEMENTS Y.A.G. INC.	1991 11 04	1992 09 22	du capital-actions
2860-4270 PLOMBERIE GUY GAUTHIER INC.	1991 06 13	1992 09 23	du capital-actions
1145-2307 PLOMBERIE & CHAUFFAGE ST-BRUNO LIMITÉE	1961 06 05	1992 09 16	de la dénomination sociale: 1145-2307 QUÉBEC INC.
2958-2293 POSIMAGE (1991) INC.	1992 06 30	1992 09 15	de la dénomination sociale: POSIMAGE INC.
2542-9341 LA POURVOIRIE DU LAC LAFLAMME INC.	1988 01 26	1992 09 18	du capital-actions
2955-8301 LES PRODUCTIONS POINTS DE MIRE INC.	1992 05 13	1992 09 17	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS POINT DE MIRE INC.
2760-6722 LES PYRAMIDES MULTI - SERVICES INC.	1990 08 02	1992 09 18	de la dénomination sociale: TRAVAIL STABLE ET TEMPORAIRE (T.S.T.)

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2311-3962 ROGER TREMBLAY (1984) LTÉE	1984 10 19	1992 09 24	du capital-actions
1229-4146 SERVICES D'ADMINISTRATION SHERBROOKE INC.	1971 12 16	1992 09 23	de la dénomination sociale: 1229-4146 QUÉBEC INC.
1124-6105 SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE MÉTROPOLITAINE LTÉE	1963 05 07	1992 09 22	de la dénomination sociale: 1124-6105 QUÉBEC INC.
2951-2480 LE STUDIO HOPE INC.	1992 04 01	1992 09 15	de la dénomination sociale: LE STUDIO ST-VINCENT INC.
2535-4168 SUPER IMAGE (SI) LTÉE	1987 05 27	1992 08 24	du district: Laval
2624-7718 T.B. CANADA INC.	1983 10 01	1992 09 23	du capital-actions
1271-2923 YVON LAPLANTE INC.	1972 02 15	1992 09 18	1) du capital-actions 2) des dispositions

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

4225

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2964-8334 ÂGE D'OR ST-THOMAS-DE-CAXTON	1992 09 22	471, rue St-Onge, Saint-Thomas-de-Caxton
2964-8169 AGENCE ET SERVICES DE GARDE ENFANT BONHEUR INC.	1992 09 23	Saint-Paul-de-Montminy
2964-8086 ALLIANCE FRANCOPHONE INTERNATIONALE	1992 09 22	3333, boulevard St-Joseph est, bureau 305, Montréal
2964-8102 L'AMICALE LAURENT-GROULX LTÉE	1992 09 22	Hull
2961-0235 ASSOCIATION DE DARD ÉLECTRONIQUE DU QUÉBEC INC.	1992 09 23	108, Maisonneuve, Châteauguay

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2962-5928 ASSOCIATION DES CONTRIBUABLES AVERTIS DU QUÉBEC	1992 09 22	697, Percé, Repentigny
2962-7718 ASSOCIATION DES FAMILLES COURTEMANCHE INC.	1992 09 25	1210, rue du Séminaire, Sainte-Foy
2964-8177 ASSOCIATION DES RETRAITÉS DU TROIS-RIVIÈRES MÉTROPOLITAIN	1992 09 23	380, rue Lemay, Trois-Rivières-Ouest
2962-5977 ASSOCIATION DES TECHNICIENS ET TECHNICIENNES EN TOURISME DU QUÉBEC INC.	1992 09 22	755, chemin St-Louis, Québec
2959-1971 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU SERVICE DE L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE	1992 09 22	Centre diocésain St-Jean Longueuil, 740, boulevard Ste-Foy, Longueuil
2964-8375 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE - SECTION LAVAL	1992 09 23	1536, boulevard Labelle, Laval
2960-7355 ASSOCIATION SPORTIVE LES XV	1992 09 25	3838, Gertrude, Verdun
2964-8243 LES BONS AMIS DE ST-AUGUSTIN INC.	1992 09 25	200, route Fossambault, Saint-Augstin-de-Desmaures
2962-5993 BRIGADE SCOLAIRE DE MACAMIC INC.	1992 09 22	35, 3 ^e Avenue ouest, Macamic
2962-7585 CENTRE DE MÉDIATION FAMILIALE DE LOTBINIÈRE INC.	1992 09 23	1239, rue Principale, Saint-Agapit
2962-5910 CENTRE D'ANIMATION INTERETHNIQUE ET DE RATTRAPAGE SCOLAIRE DU QUÉBEC	1992 09 22	8422, 9 ^e Avenue, Montréal
2954-6215 LA CHÊNAIE, RESSOURCES PLUS INC.	1992 09 23	3305, Balanger, Val David
2964-8722 LA CLÉ EN ÉDUCATION POPULAIRE DE MASKINONGÉ	1992 09 24	Louiseville
2964-8128 CLUB CARAVANE DEUX MERS - QUÉBEC	1992 09 23	6170, 6 ^e Avenue est, Charlesbourg

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2964-8151 CLUB DE GOLF DU LAC DE L'ARGILE	1992 09 23	Route rurale numéro 1, Notre-Dame-de-la-Salette
2962-7387 CLUB DE KARATÉ SHOTOKAN (J.K.A.) DE SAINTE-FOY	1992 09 23	687, Colonel Jones, Sainte-Foy
2962-5878 LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DES TROIS RIVIÈRES INC.	1992 09 21	467, rue Bonaventure, app. 3, Trois-Rivières
2964-8250 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-ÉVARISTE DE FORSYTH INC.	1992 09 25	341, rue Principale, Saint-Évariste de Forsyth
2964-8409 CLUB DE RADIO AMATEUR DES CHERCHEURS	1992 09 23	1800, Montée Ste-Julie, Varenes
2962-7338 CLUB DE SOCCER HUNG VUONG DE MONTRÉAL HOI BONG TRON HUNG VUONG MONTRÉAL	1992 09 22	1800, Bercy, bureau 115-D, Montréal
2961-3254 CLUB DE TAEKWON-DO DE VERDUN INC.	1992 09 21	664, Brault, Verdun
2964-8235 CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS D'EMBALLAGES LIQUIDES 8-92 LONGUEUIL, QUÉBEC	1992 09 25	2320, de la Métropole, Longueuil
2962-5845 COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION D'ANTOINE-LABELLE	1992 09 22	Mont-Laurier
2964-8367 COMMISSION DES LOISIRS WRIGHT, GRACEFIELD, NORTHFIELD	1992 09 23	3, rue de la Polyvalente, Gracefield
2964-8227 LA COMPAGNIE "ARTI CULTURE"	1992 09 25	875, Rose de Lima, Laval
2962-5787 COMPTOIR ALIMENTAIRE DE SEPT-ÎLES	1992 09 21	Sept-Îles
2961-3247 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU VIEUX SAINT-EUSTACHE	1992 09 21	49, rue Saint-Louis, Saint-Eustache
2961-3221 DIFFUSION MAUVE MUSIQUE INC.	1992 09 21	1333, Mont-Royal est, app. 202, Montréal
2962-7239 L'ÉLÉPHANT THÉÂTRE	1992 09 22	3550, Cherbourg, bureau 201, Trois-Rivières Ouest

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2964-8763 FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ DES FEMMES DE LA MAURICIE	1992 09 24	2884, des Groseillers, Trois-Rivières
2958-6518 FONDATION DU "CLSC JOLI-MONT"	1992 09 21	8161, route 125, Chertsey
2962-5902 FONDATION INTERNATIONALE POUR LE DROIT DES ENFANTS AU DÉVELOPPEMENT (F.I.D.E.D.)	1992 09 21	4530, Côte des Neiges, bureau 2103, Montréal
2964-8771 FONDATION POUR LES SOINS PALLIATIFS DE POINTE-CLAIRE	1992 09 25	108, rue Montrose, Pointe-Claire
2962-7031 LA FONDATION ST-PATRICK D'AIDE À L'ENFANCE, INC.	1992 09 23	3638, avenue Laval, Montréal
2964-8714 FONDS D'EXPLORATION MINIERE DU BAS-SAINT-LAURENT	1992 09 24	121, rue Principale, Esprit-Saint
2962-5803 FORMAPORC LA POCATIÈRE INC.	1992 09 21	La Pocatière
2964-8342 FRATERNITÉ "LA DEMEURE"	1992 09 22	193, 3 ^e Rang ouest, Stoke
2964-8680 GARDERIE LAC MISTASSINI	1992 09 24	Lac Mistassini
2964-8730 HANDI-TECH, GATINEAU, QUÉBEC	1992 09 24	7, Guertin, app. 2, Gatineau
2964-8706 H.S.I. HANDICAPS SOLEIL INC.	1992 09 24	Shawinigan
2962-5886 LES INSTRUMENTS DE LA JOIE INSTRUMENTS OF JOY	1992 09 21	5405, Place Grovehill, Montréal
2964-8185 LIGUE OLYMPIQUE RIVE-SUD INC.	1992 09 24	157, chemin Sainte-Hélène, Saint-Joseph de Lévy
2964-8045 MAISON DES JEUNES DE DELISLE	1992 09 21	Delisle
2962-5985 L'OASIS DE POINTE-AUX-LOUPS	1992 09 22	Îles de la Madeleine
2962-7536 L'ORDRE DES FILS DE LA MÈRE DE DIEU	1992 09 23	1261, rang 8, Sainte-Mélanie

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2962-5779 LES PARENTS-PARTENAIRES INC.	1992 09 21	Pavillon Arc-en-Ciel, 1573, boulevard des Forges, Trois-Rivières
2964-8755 PRONAOS NOUVELLE HARMONIE	1992 09 24	Lévis
2962-5795 SALON HABITATION RÉNOVATION SEPT-ÎLES INC.	1992 09 21	700, boulevard Laure, bureau 4, Sept-Îles
2962-5894 SOURDINE	1992 09 21	935, rue Scott, Québec
4226		<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Lettres patentes supplémentaires

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2637-5212 ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES ET D'HABITATION DE L'ÎLE DE MONTRÉAL	1989 04 05	1992 09 25	de la dénomination sociale : le : ALTERNATIVES COMMUNAUTAIRES D'HABITATION ET D'INTERVENTION DE MILIEU (ACHIM) 2) des objets
1502-0308 L'ASSOCIATION DES POLICIERS DU DISTRICT DE MONTRÉAL-NORD	1976 02 06	1992 09 21	de la dénomination sociale : L'ASSOCIATION DES POLICIERS DU POSTE 45
2856-6156 ASSOCIATION LE MOUVEMENT D'ENTR'AIDE RO-PHA INC.	1991 05 07	1992 09 24	des objets
1461-6486 ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR HANDICAPÉS DE QUÉBEC	1975 08 27	1992 09 23	de la dénomination sociale : ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES INC.
2430-8686 CENTRE DE VIE AUTONOME RÉGION DES BASQUES	1987 03 27	1992 09 21	1) de la dénomination sociale : CENTRE-RESSOURCES POUR LA VIE AUTONOME : RÉGION BAS SAINT- LAURENT INC. 2) du nombre des administrateurs : 9

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2155-3946 CENTRE L'ÉLAN	1983 06 21	1992 09 22	de la valeur des biens immobiliers
2419-9879 CLUB V T T COUREURS DES BOIS	1986 09 10	1992 09 22	de la dénomination sociale: CLUB V T T COUREURS DES BOIS RIVE SUD
2173-6335 COMITÉ D'INITIATIVE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET TOURISTIQUE DE LA VILLE DE MACAMIC	1984 11 14	1992 09 21	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions
2850-6574 FONDATION SAINT-CHARLES-BORROMÉE	1991 02 13	1992 09 22	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: 15
2545-9850 LA MAISON DE L'AMOUR INC.	1988 03 17	1992 09 23	1) de la dénomination sociale: LA MAISON DE L'ESPOIR DE MONT-JOLI INC. 2) du siège social: 1515, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli 3) du nombre des administrateurs: 7
1508-3124 RÉSEAU D'APPUI AUX FAMILLES MONOPARENTALES DE L'ESTRIE (RAME) INC.	1977 11 03	1992 09 25	1) des objets 2) des dispositions
2320-9190 SOMMET ÉCONOMIQUE PERMANENT DE LANAUDIÈRE INC.	1985 08 15	1992 09 24	1) de la dénomination sociale: CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LANAUDIÈRE 2) du nombre des administrateurs: 44
4227			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

1196-5407 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 1196-5407 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 septembre 1992

82346

*Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL SOHMER*

1472-7143 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 1472-7143 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Adèle, le 1^{er} avril 1992

82347

*Le président,
ANDRÉ LECOMTE*

2313-7920 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2313-7920 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 21 septembre 1992

82374

L'administrateur,
RÉJEAN CLOUTIER

2414-1251 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2414-1251 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Forestville, le 1^{er} septembre 1992

82365

Le procureur de la compagnie,
JEAN BOULANGER, notaire

2542-2197 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2542-2197 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 septembre 1992

82322

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

2616-9888 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2616-9888 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rock Forest, le 30 septembre 1992

82359

Pour la compagnie,
DONALD VAILLANCOURT

2732-3260 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2732-3260 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 29 août 1992

82360

Le président,
NORMAND ROUSSY

2751-5667 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2751-5667 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Augustin, le 30 septembre 1992

82381

Le président,
MARIO BENOÎT

2752-5351 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2752-5351 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 septembre 1992

82326

L'administrateur,
VINCENZO MAZZEI

2853-6357 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2853-6357 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} août 1992

82340

Pour la compagnie,
MURIELLE BERTRAND

AIR CLOVA INC.

Prenez avis que la compagnie «AIR CLOVA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Thomas-d'Aquin, le 29 septembre 1992

82361

Le président,
YVON PAQUETTE

**ASSOCIATION DES PARACHUTISTES
DES LAURENTIDES INC.**

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION DES PARACHUTISTES DES LAURENTIDES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 septembre 1992

82369

Le secrétaire de la compagnie,
MARIO VACCHINO

**ASSOCIATION POUR LE DÉNEIGEMENT
DE LA BATISCAN**

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA BATISCAN» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Batiscan, le 30 septembre 1992

82328

L'administrateur,
YANICK CHAREST

AU JARDIN MÉTROPOLITAIN INC.

Prenez avis que la compagnie «AU JARDIN MÉTROPOLITAIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 septembre 1992

82327

Le président,
JEAN-LUC DESJARDINS

BERNARD COULOMBE INC.

Prenez avis que la compagnie «BERNARD COULOMBE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montmagny, le 22 septembre 1992

82358

Le président,
BERNARD COULOMBE

BOUCHERIE F. GAGNÉ INC.

Prenez avis que la compagnie «BOUCHERIE F. GAGNÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 30 septembre 1992

82373

Le président,
FABIEN GAGNÉ

**CCTQ — COURTIER ET CONSULTANTS
EN TOURISME DU QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie «CCTQ — COURTIER ET CONSULTANTS EN TOURISME DU QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 29 septembre 1992

82320

Les procureurs de la compagnie,
O'BRIEN, avocats

**CENTRE D'INTERVENTION CLINIQUE
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN INC.**

Prenez avis que la compagnie «CENTRE D'INTERVENTION CLINIQUE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 septembre 1992

82341

La présidente,
JOSÉE ROULEAU

**CENTRE NATIONAL D'INTERPRÉTATION
MARITIME DE LA POINTE-AU-PÈRE INC.**

Prenez avis que la compagnie «CENTRE NATIONAL D'INTERPRÉTATION MARITIME DE LA POINTE-AU-PÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rimouski, le 30 septembre 1992

82376

Les procureurs de la compagnie,
CASGRAIN, BLANCHET, GAGNON, DESROSIERS

**CLUB RÉCRÉATIF LES VINS ANDRÈS
DU QUÉBEC LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «CLUB RÉCRÉATIF LES VINS ANDRÈS DU QUÉBEC LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 29 septembre 1992

82357

Le président,
ALAIN FRAPPIER

C.M.P. RESTAURANT INC.

Prenez avis que la compagnie «C.M.P. RESTAURANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 septembre 1992

82325

La présidente,
FILOMENA GATTOLA SIMEONE

**COMMERCIALISATION CUC INC.
CUC MARKETING INC.**

Prenez avis que la compagnie «COMMERCIALISATION CUC INC. — CUC MARKETING INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} octobre 1992

82375

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

ESPRITFILM INC.

Prenez avis que la compagnie «ESPRITFILM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 septembre 1992

82324

Les procureurs de la compagnie,
LAROSE HOULE

ESTHÉTIQUE THIBOUTOT INC.

Prenez avis que la compagnie «ESTHÉTIQUE THIBOUTOT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Ange-Gardien, le 9 septembre 1992

82339

Pour la compagnie,
JOCELYNE THIBOUTOT

GESTION D. GIGUÈRE INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION D. GIGUÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 8 juillet 1992

82366

La présidente,
DENISE GIGUÈRE

GESTION GROUPE ANCTIL INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION GROUPE ANCTIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rock Forest, le 1^{er} octobre 1992

82338

Le président,
YVON ANCTIL

GESTION NESSLA INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION NESSLA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert, le 30 septembre 1992

82345

Le président,
YVON R. LAMARRE

GESTION ROJEC LTÉE

Prenez avis que la compagnie «GESTION ROJEC LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 septembre 1992

82364

Le président,
JEAN-CLAUDE ROUX

GROUPE CADRE — CABINET CONSEILS EN RESSOURCES HUMAINES INC.

Prenez avis que la compagnie «GROUPE CADRE — CABINET CONSEILS EN RESSOURCES HUMAINES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières-Ouest, le 25 septembre 1992

82380

Les procureurs de la compagnie,
GABIAS & BOUDREAU, *avocats*

GUIDE DU TRANSPORT PAR CAMION INC.

Prenez avis que la compagnie «GUIDE DU TRANSPORT PAR CAMION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pierrefonds, le 24 septembre 1992

82356

Le président,
BERNARD GRAVEL

HORIZON 3-D INC.

Prenez avis que la compagnie «HORIZON 3-D INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 septembre 1992

82321

Le président,
RICHARD HUGON

INFO J. R. INC.

Prenez avis que la compagnie «INFO J. R. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Repentigny, le 30 septembre 1992

82362

Le président,
JEAN ROBERGE

INTERNATIONAL EDUCATIONAL FILMS LTD.

Prenez avis que la compagnie «INTERNATIONAL EDUCATIONAL FILMS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 janvier 1991

82371

Le secrétaire de la compagnie,
JAMES MILLER

JAMBRO INC.

Prenez avis que la compagnie «JAMBRO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 septembre 1992

82368

Les procureurs de la compagnie,
McDOUGALL, CARON

LA GARANTIE MEUBLE L.G.M. INC.

Prenez avis que la compagnie «LA GARANTIE MEUBLE L.G.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mascouche, le 21 septembre 1992

82344

Le président,
PIERRE LAFOND

LE CLUB DE GOLF DE WATERLOO INC.

Prenez avis que la corporation «LE CLUB DE GOLF DE WATERLOO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 août 1992

82379

Les procureurs de la corporation,
LEDUC, LEBEL

L'ÉQUIPE ULTRA INC.

Prenez avis que la compagnie «L'ÉQUIPE ULTRA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 28 septembre 1992

82377

Le procureur de la compagnie,
JACQUES LAFERRIÈRE, notaire

LES CONSTRUCTIONS R. BINETTE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS R. BINETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Brownbury, le 28 septembre 1992

82329

Pour la compagnie,
GÉRARD BINETTE

LES DÉVELOPPEMENTS JEAN R. SAVARD INC.

Prenez avis que la compagnie «LES DÉVELOPPEMENTS JEAN R. SAVARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sillery, le 1^{er} octobre 1992

82355

Le président et secrétaire,
JEAN R. SAVARD

LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ DESLAURIERS LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ DESLAURIERS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Antoine-sur-Richelieu, le 30 septembre 1992

82330

Le président,
CLAUDE DESLAURIERS

LES ENTREPRISES G. & M. PLOURDE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES G. & M. PLOURDE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Le Gardeur, le 29 septembre 1992

82343

Le président,
MARCEL PLOURDE

LES INVESTISSEMENTS DURI INC.

Prenez avis que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS DURI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Boucherville, le 19 mai 1992

82367

Le président,
RONALD DUHAIME

LES VOIX DE L'AMITIÉ

Prenez avis que la compagnie «LES VOIX DE L'AMITIÉ» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 13 août 1992

82342

Le président,
JEAN CÔTÉ

PAMPHILE AVOINE INC.

Prenez avis que la compagnie «PAMPHILE AVOINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Warwick, le 3 août 1992

82336

Le procureur de la compagnie,
NATHALIE LEBLANC, notaire

PLACEMENTS NORMAND CHOUINARD INC.

Prenez avis que la compagnie «PLACEMENTS NORMAND CHOUINARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Fleurimont, le 28 septembre 1992

82363

Le président,
NORMAND CHOUINARD

TRANSPORT CÔTÉ ET GOUDREAU INC.

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT CÔTÉ ET GOUDREAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Constant, le 11 septembre 1992

82323

La secrétaire de la compagnie,
LUCIE CÔTÉ

VALIMOBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «VALIMOBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 septembre 1992

82335

Les procureurs de la compagnie,
BÉLANGER, SAUVÉ

YVON ANCTIL INC.

Prenez avis que la compagnie «YVON ANCTIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rock Forest, le 1^{er} octobre 1992

82337

Le président,
YVON ANCTIL

Compagnies étrangères — Loi sur les**Changements**

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1275-2259 MELROSE CORPORATION LTD.	1992 09 14	de l'agent principal et son adresse à: M. Richard G.D. Lafferty, 2875, Hill Park Circle, Montréal principale place d'affaires 600, boulevard René-Lévesque ouest, bureau 800, Montréal
2996-3253 PROMO HÔTELS CANADA S.A.	1992 07 13	de l'agent principal et son adresse à: M. Jean-Pierre Ouellet, 1155, boulevard René-Lévesque ouest, bureau 3900, Montréal principale place d'affaires 1155, boulevard René-Lévesque ouest, bureau 3900, Montréal

*L'Inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Permis de faire affaires (Nouveau permis)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant la corporation suivante à faire affaires au Québec:

* Nom de la compagnie
ou sa version

** Nom d'emprunt

Date du permis

2834-6120 **

ÉDUCATION LANDMARK INTERNATIONAL INC.

1992 09 25

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

4229

Coopératives — Loi sur les**BLEUETIÈRE COOPÉRATIVE
DE VAL-SENNEVILLE**

Avis est donné que « BLEUETIÈRE COOPÉRATIVE DE VAL-SENNEVILLE », dont le siège social était situé à Val-Senneville, Abitibi-Est, Québec, a été dissoute le 18 septembre 1992 conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

4236

**COOPÉRATIVE DE « CONFECTION ADSTOCK »
DE ST-DANIEL**

Avis est donné que « COOPÉRATIVE DE « CONFECTION ADSTOCK » DE ST-DANIEL », dont le siège social était situé à Thetford-Mines, Québec, a été dissoute le 18 septembre 1992

conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

4236

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

**COOPÉRATIVE DES EMPLOYÉS DU CENTRE
D'ENTRETIEN VOYAGEUR**

Avis est donné que « COOPÉRATIVE DES EMPLOYÉS DU CENTRE D'ENTRETIEN VOYAGEUR », dont le siège social était situé à Montréal, Québec, a été dissoute le 18 septembre 1992 conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

4236

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance des statuts de constitution

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis qu'il a délivré des statuts de constitution aux coopératives suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Date de constitution
345822	COOP DE CONSOMMATION « LES PRIVILÉGIÉS » (COOP +)	92 09 25
345833	COOP TÉLÉ-CÂBLE STE-CLOTILDE-DE-BEAUCE	92 09 04
345838	COOPÉRATIVE D'HABITATION MODERNE	92 09 21
345837	COOPÉRATIVE DE COMMERCE CHAMPA	92 09 25
345830	COOPÉRATIVE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE MONTRÉAL	92 09 03
345836	COOPÉRATIVE DES CONSOMMATEURS DE LA VIEILLE CAPITALE	92 09 25
345828	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DONNACONA	92 09 16
345826	SUNERGIA, COOPÉRATIVE D'EXPERTS-CONSEILS	92 09 08
345834	COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS D'ALUMIBOIS	92 09 04

*Le directeur par intérim,
JACQUES CARRIER*

4239

Loi électorale

Financement des partis politiques et des candidats indépendants

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi électorale.

Remplacement d'un représentant officiel (Article 46 de la Loi électorale)

Dénomination de l'instance	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Instance du PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC de la circonscription de:		
Abitibi-Ouest	Josée Roy	Yves Richard
Arthabaska	Michel Chandonnet	Paul-André Charron
Bourget	Martine Laprise	Jean-Denis Bacon
Crémazie	Benoît Lefebvre	Joseph Lavazelli
Mégantic-Compton	Guylaine Beaudoin	Guylaine Beaudoin
Instance du PARTI QUÉBÉCOIS de la circonscription de:		
Abitibi-Ouest	Robert Dicaire	Lucie Plourde
Brome-Missisquoi	Luc Falardeau	Claudette Bardelli
Chapleau	Danielle St-Pierre	André Charette
Hull	Daniel Bégin	Henri Benoît
Jeanne-Mance	Odette Brissette	Huguette Dupont
Labelle	Michel Cormier	Raymond Dalcourt
Lafontaine	Marc Argeris	Bibiane Métivier
Limoilou	Jean Bidégaré	Mario Bédard
Mont-Royal	Jacques Thibaudeau	Gilles Landry
Papineau	Claude Charbonneau	Juliette Quenneville
Rimouski	François-Pierre Gagnon	Louis-Gilles Fournier
Saint-Maurice	Lise Dufour	Léonce Gagné
Verdun	Michelle Tremblay	Jacques Brunet

Nouvelle autorisation (Article 72 de la Loi électorale)

Dénomination du parti	Nom du représentant officiel	Date d'autorisation
Parti l'étoile d'or social démocratique	Yvan Linteau	1992 09 16
Sainte-Foy, le 30 septembre 1992		

Le directeur général des élections et président
de la Commission de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Le financement public des partis politiques (Article 81 A 86)

État sommaire du montant versé à la représentante officielle du PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC, madame Nathalie Bernier, pour la période du 23 au 30 juin 1992.

1. Frais d'administration	13 127,93 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	—
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
TOTAL	13 127,93 \$

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

4235

État sommaire du montant versé à la représentante officielle du PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC, madame Nathalie Bernier, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 1992.

1. Frais d'administration	98 459,50 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	—
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
TOTAL	98 459,50 \$

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

4235

État sommaire du montant versé à la représentante officielle du PARTI QUÉBÉCOIS, madame Rita Dionne-Marsolais pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 1992.

1. Frais d'administration	29 958,32 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	97 619,89
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	1 719,66
TOTAL	129 297,87 \$

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

4235

État sommaire du montant versé au représentant officiel du NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC, monsieur John Penner pour la période du 1^{er} au 31 juillet 1992.

1. Frais d'administration	2 355,97 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	43,99
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
TOTAL	2 399,96 \$

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

4235

État sommaire du montant versé à la représentante officielle du PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC, madame Nathalie Bernier, pour la période du 1^{er} au 31 août 1992.

1. Frais d'administration	98 459,50 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	—
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
TOTAL	98 459,50 \$

*Le directeur général des élections et
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

4235

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Municipalité de McWatters Ville de Rouyn-Noranda

Le ministre des Affaires municipales donne avis conformément à l'article 162 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé en date du 2 octobre 1992 le règlement numéro 53-91 de la municipalité de McWatters ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la ville de Rouyn-Noranda.

La description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 2 juin 1992; cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales donne également avis, conformément à l'article 30 de la loi, qu'à la suite de cette annexion la

population de la municipalité de McWatters est établie à 1 646 habitants et celle de la ville de Rouyn-Noranda à 27 764 habitants.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE DÉTACHÉ DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA ET ANNEXÉ À LA MUNICIPALITÉ DE MCWATTERS, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUYN-NORANDA

Un territoire faisant actuellement partie de la ville de Rouyn-Noranda, dans la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda, comprenant en référence au cadastre du canton de Joannès les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle nord-ouest du lot 16B du rang 5; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne ouest dudit lot et son prolongement jusqu'au côté sud-ouest de l'emprise de la route numéro 117; le côté de l'emprise de ladite route dans des directions nord-ouest et ouest jusqu'à la ligne séparative des lots 9 et 10 du rang 5; partie de ladite ligne séparative de lots en allant vers le sud sur une distance de 300,0 mètres; dans les lots 9, 8A, 7A et 6 du rang 5, une ligne droite suivant un azimut astronomique de 244°00" jusqu'à la ligne séparative des lots 5 et 6 dudit rang, cette ligne droite étant sensiblement parallèle à la piste d'atterrissage; partie de ladite ligne séparative de lots en allant vers le nord jusqu'à la ligne séparative des rangs 5 et 6; enfin, partie de ladite ligne séparative de rangs en allant vers l'est jusqu'au point de départ; lequel territoire est annexé à la municipalité de McWatters.

La distance est exprimée en mètre (SI) et la direction est un azimut astronomique en référence à la ligne centrale du canton de Joannès.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 2 juin 1992

Préparée par GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

M-220

4238

Ville de Rouyn-Noranda
Municipalité de McWatters

Le ministre des Affaires municipales donne avis conformément à l'article 162 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé en date du 2 octobre 1992 le règlement numéro 269 de ville de Rouyn-Noranda ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la municipalité de McWatters.

La description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 2 juin 1992; cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales donne également avis, conformément à l'article 30 de la loi, qu'à la suite de cette annexion la population de la ville de Rouyn-Noranda est établie à 27 764 habitants et celle de la municipalité de McWatters à 1 646 habitants.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE DÉTACHÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE MCWATTERS ET ANNEXÉ À LA VILLE DE ROUYN-NORANDA, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUYN-NORANDA

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de McWatters, dans la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda, comprenant en référence au cadastre du canton de Rouyn les lots ou parties de lots, les blocs ou parties de blocs et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, îles, lacs, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point d'intersection de la ligne séparative des cantons de Dufresnoy et de Rouyn et de la ligne médiane de la rivière Kinojévis; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: vers le sud et le sud-ouest, la ligne médiane de ladite rivière, ne dépassant pas la ligne séparative des cantons de Joannès et de Rouyn, et la ligne médiane du lac Routhier jusqu'au prolongement de la ligne séparative des rangs 7 Nord et 7 Sud du canton de Rouyn; en référence au cadastre dudit canton, vers l'ouest ledit prolongement et partie de ladite ligne séparative de rangs jusqu'à la ligne séparative des lots 38 et 39 du rang 7 Sud; ladite ligne séparative de lots; partie de la ligne séparative des rangs 6 Nord et 7 Sud en allant vers l'ouest jusqu'à la ligne séparant le lot 38 des rangs 7 Sud et 7 Nord des blocs 163, 161 et 156; cette dernière ligne séparative et son prolongement à travers le lac Rouyn jusqu'au sommet de l'angle sud-ouest du lot 37 du rang 8 Sud; la ligne séparant les lots 37 du rang 8 Sud et 36 du rang 8 Nord des blocs 190 et 151; la ligne séparant les blocs 31 et 30 des blocs 151, 150 et 33 jusqu'à la ligne centrale du canton; partie de ladite ligne centrale en allant vers le nord jusqu'à la ligne séparative des cantons de Dufresnoy et de Rouyn; enfin, partie de ladite ligne séparative de cantons en allant vers l'est jusqu'au point de départ; lequel territoire est annexé à la ville de Rouyn-Noranda.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 2 juin 1992

Préparée par GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

R-147

4238

Village de Scott
Municipalité de Taschereau-Fortier

Le ministre des Affaires municipales donne avis conformément à l'article 162 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale

(L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé en date du 2 octobre 1992 le règlement numéro 200 du village de Scott ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la municipalité de Taschereau-Fortier.

La description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 10 mars 1992; cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales donne également avis, conformément à l'article 30 de la loi, qu'à la suite de cette annexion la population du village de Scott est établie à 580 habitants et celle de la municipalité de Taschereau-Fortier à 910 habitants.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE DÉTACHÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU-FORTIER ET ANNEXÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SCOTT, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de Taschereau-Fortier, dans la municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Sainte-Marie la partie du lot 724 renfermée dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant d'un point situé sur la ligne nord-ouest du lot 724 à une distance de 67,67 m (soit 222 pi) de la ligne est du lot 781 (emprise de chemin de fer), distance mesurée suivant la ligne nord-ouest des lots 723 et 724; partie de la ligne nord-ouest du lot 724 en allant vers le nord-est sur une distance de 158,63 m; dans le lot 724, une ligne droite faisant un angle intérieur de 86°44'24" avec la ligne précédente et mesurant 84,11 m; une ligne droite faisant un angle intérieur de 183°12'00" avec la ligne précédente et mesurant 60,05 m; une ligne droite faisant un angle intérieur de 88°54'18" avec la ligne précédente et mesurant 227,99 m; une ligne droite faisant un angle intérieur de 237°22'17" avec la ligne précédente et mesurant 25,72 m; une ligne droite, étant la ligne nord du lot 724-1, faisant un angle intérieur de 76°28'47" avec la ligne précédente et mesurant 87,17 m, soit jusqu'à la ligne est du lot 781 (emprise de chemin de fer); partie de la ligne est dudit lot en allant vers le nord sur une distance de 53,08 m, soit jusqu'à la limite actuelle de la municipalité du village de Scott; en suivant les limites actuelles de la municipalité dans le lot 724, vers le nord-est, une ligne parallèle à la ligne séparative des lots 724 et 725 et mesurant 67,67 (soit 222 pi); enfin, vers le nord, une ligne droite jusqu'au point de départ; lequel territoire est annexé à la municipalité du village de Scott.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 10 mars 1992

Préparée par GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

S-139

4238

Ville de Repentigny

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé, en date du 2 octobre 1992, la résolution numéro 92-AV06-179 de la ville de Repentigny visant l'extension de ses limites territoriales dans l'eau.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'addition du territoire décrit par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 25 août 1992. Cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE AQUATIQUE PROPOSÉ POUR LA VILLE DE REPENTIGNY, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ASSOMPTION

Un territoire situé en front de la ville de Repentigny, dans la municipalité régionale de comté de L'Assomption, comprenant la partie du fleuve Saint-Laurent et des rivières des Prairies et L'Assomption ainsi que les îles renfermées dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la ligne médiane de la rivière L'Assomption et du prolongement de la ligne séparative des lots 179-20 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny et 1 du cadastre de la paroisse de L'Assomption; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: le prolongement de ladite ligne séparative de lots jusqu'à la rive gauche de la rivière L'Assomption; la rive gauche de la rivière L'Assomption, de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent, telle qu'elle existait au 31 janvier 1957, dans des directions générales sud-ouest, sud-est et nord-est jusqu'à la ligne séparative des lots 2-8 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny et 193 du cadastre de la paroisse de Saint-Sulpice; dans le fleuve, le prolongement de ladite ligne séparative de lots jusqu'à une ligne irrégulière passant à mi-distance entre la rive nord-ouest des îles faisant partie du cadastre de la paroisse de Verchères et la rive gauche du fleuve; vers le sud-ouest, ladite ligne irrégulière passant à mi-distance et la ligne passant à mi-distance entre les îles Robinet et Beauregard jusqu'à la ligne médiane du fleuve; vers le sud-ouest, ladite ligne médiane jusqu'à la ligne irrégulière passant à mi-distance entre la rive sud-est des îles aux Cerfueils et à l'Aigle et la rive nord-ouest de l'Îlet Vert et de l'Île à la Truie; vers le sud-ouest, cette dernière ligne passant à mi-distance jusqu'à la ligne irrégulière passant à mi-distance entre la rive sud de l'Île à l'Aigle et la rive nord des îles aux Canards et aux Asperges; vers l'ouest, cette dernière ligne passant à mi-distance jusqu'à la ligne irrégulière passant à mi-distance entre la rive ouest des îles aux Asperges et à l'Aigle et la rive est de l'Île de Montréal; vers le nord, cette dernière ligne passant à mi-distance jusqu'à la ligne irrégulière passant à mi-distance entre la rive sud des îles Bourdon et Bonfoin et la rive nord de l'Île de Montréal; vers l'ouest, cette dernière ligne passant à mi-distance jusqu'à la ligne irrégulière passant à mi-distance entre la rive est de l'Île Bonfoin et la rive ouest de l'Île numéro 191 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny; vers le nord, cette dernière ligne passant à mi-distance jusqu'à la ligne irrégulière passant à mi-distance entre la rive nord de l'Île Bonfoin et la rive sud de l'Île Bourdon; vers l'ouest et le nord-ouest,

cette dernière ligne passant à mi-distance jusqu'à la ligne irrégulière passant à mi-distance entre la rive gauche de la rivière des Prairies et la rive nord de l'île Bourdon; vers l'est, cette dernière ligne passant à mi-distance jusqu'au prolongement de la ligne médiane de la rivière L'Assomption; enfin, ledit prolongement et la ligne médiane de ladite rivière en remontant son cours et passant à l'est de l'île aux Trésors jusqu'au point de départ;

À distraire de ce territoire, les îles faisant déjà partie du territoire de la ville de Repentigny depuis son érection le 31 janvier 1957;

Les limites ci-dessus définissent le territoire aquatique proposé pour la ville de Repentigny.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 25 août 1992

Préparée par GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

R-96

4237

Arrêté ministériel concernant la division en districts électoraux de la ville de Rouyn-Noranda

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales a approuvé le règlement numéro 53-91 de la municipalité de McWatters ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU que cette annexion modifie les limites du district électoral numéro 8 de la ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU que l'article 41.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) permet au ministre des Affaires municipales de délimiter temporairement le district électoral touché par la modification faite au territoire de la municipalité annexée;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Affaires municipales délimite le district électoral numéro 8 de la ville de Rouyn-Noranda comme suit:

Les limites du district électoral numéro 8 de la ville de Rouyn-Noranda sont celles décrites pour ce district au règlement numéro 172 de cette municipalité, soustraction faite de la partie du territoire annexé.

Cette division est valide jusqu'à ce qu'une nouvelle division en districts électoraux s'applique conformément à la loi.

Québec, le 2 octobre 1992

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

4234

Office des professions du Québec

Avis de radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis, par les présentes, conformément à l'article 182 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), que le Comité de discipline a radié, de façon permanente, monsieur Jacques Hénault du Tableau de l'Ordre des comptables agréés du Québec, en vertu d'une décision rendue le 18 août 1992.

Le président de l'Office
des professions du Québec,
THOMAS J. MULCAIR

82318

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Régie d'Aqueduc Richelieu Centre

Prenez avis que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre dont le siège social est situé au 765, rue Saint-Joseph, Saint-Louis, comté de Richelieu (JOG 1K0), s'adressera au Parlement du Québec à sa présente ou prochaine session dans le but de faire adopter un projet de loi d'intérêt privé aux fins suivantes:

1. Pour décréter que les travaux de nature locale prévus aux règlements 241-81 du village de Massueville, 192 de Saint-Aimé, 337-81 de Saint-Barnabé, 81-3 de Saint-Bernard Partie Sud, 386 de Saint-David, 180 de Saint-Jude, 196-81 de Saint-Louis et 81-120 de Saint-Marcel-de-Richelieu réalisés par la Régie, sont réputés avoir été légalement effectués par la Régie en vertu de ses règlements nos 2, 4 et 5, lesquels sont validés ainsi que l'entente intermunicipale sous l'empire de laquelle ils ont été faits ainsi que l'emprunt fait par la Régie en vertu de ceux-ci;

2. La taxe spéciale imposée et toute contribution volontaire perçue par une municipalité membre de la Régie ne peut être invalidée pour le motif que les travaux et l'emprunt n'ont pas été faits par la municipalité mais par la Régie.

La présente loi n'affecte pas une cause pendante le 23 avril 1991.

Toute personne ayant des motifs d'intervenir sur le projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale, édifice Honoré-Mercier, 1025, rue Saint-Augustin, bureau 2.68, Québec.

Saint-Louis, le 30 septembre 1992

Régie d'Aqueduc Richelieu Centre
765, rue Saint-Joseph
Saint-Louis, comté de Richelieu
JOG 1K0

82348

Le secrétaire-trésorier,
RONALD JACQUES

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

La ministre déléguée aux Finances donne avis qu'elle a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1637-5834 ASSEDDIM INC.	1992 09 15	Aucune
1257-6096 CENTRE SOCIAL ESPAGNOL DE MONTRÉAL	1992 09 14	Aucune
1287-0127 LES CHEVALIERS DE VAL DES BOIS	1992 09 15	Aucune
2173-1393 LES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES DUNORD INC.	1992 09 14	Aucune

4230

La ministre déléguée aux Finances,
LOUISE ROBIC

Ventes par shérif

Beauharnois

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000041-922
760-05-000274-926

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 500, place d'Armes, 9^e étage, Montréal, partie demanderesse, contre JACQUES LÉGER, domicilié et résidant au 80, Bellevue, Hudson, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Bellevue dans la ville de Hudson, comté de Vaudreuil, connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels du village de Como, comme étant une partie du lot numéro dix-sept, mesurant quatre-vingt-dix-sept pieds (97 pi) de largeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest par une profondeur de cent un pied et vingt-cinq centièmes de pied (101,25 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et bornée comme suit: vers le nord-est par une partie du lot numéro dix-sept (17), vers le sud-est par une autre partie du lot numéro dix-sept (17), appartenant à M. Thomas Gavine Wells suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 226407, vers le sud-ouest par une autre partie du lot numéro dix-sept (17) et vers le nord-ouest par le lot numéro 18-46. Le coin ouest dudit emplacement est situé à une distance de trois pieds (3,0 pi) au nord-est de la limite nord-est du lot 17-352. Cette dernière distance étant mesurée le long de la ligne de division des lots originaux 17 et 18. La limite sud-est dudit emplacement est située à une distance de cent soixante-cinq pieds et soixante-treize centièmes de pied (165,73 pi) au nord-ouest de la limite nord-

ouest du boulevard Bellevue (partie 17); avec une maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 80, Bellevue. Avec droit de passage tel qu'établi dans l'acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 220115. »

La mise à prix a été fixée à 24 750,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, J7V 2N1, le VINGT-QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DIX heures.

Le shérif,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 22 septembre 1992

82383

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000030-925
760-05-000414-894

CAISSE DE DÉPÔT & PLACEMENT DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sainte-Foy et un bureau au 1981, avenue McGill, Montréal, partie demanderesse, contre PROJET LOCAL (1984) LTÉE, corporation légalement

constituée, ayant son siège social au 330, boulevard Industriel, bureau 310, Châteauguay, J6J 4Z2, et LÉOPOLD LOCAS, domicilié et résidant au 247, rue des Satellites, Châteauguay, et CLAUDETTE PROUFF, d'adresse inconnue mais travaillant au 3911, rue Saint-Jacques, Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine, J0S 1V0, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé en la ville de Châteauguay, connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, division d'enregistrement de Châteauguay, comme étant le lot numéro deux cent vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-quatre (144-222); avec bâtisse dessus construite portant le numéro 247, rue des Satellites à Châteauguay. »

La mise à prix a été fixée à 37 625,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine J0S 1V0, le VINGT-QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DIX heures.

Le shérif,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 29 septembre 1992

82382

Hull

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
Nos 550-05-000255-920
550-18-001580-923

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES CIBC, demanderesse, contre **JEAN-MARIE MICHEL** et **DOSIS MALLET**, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Hull, mis en cause.

Désignation

Un appartement tenu en copropriété, situé au 240, boulevard Maisonneuve, Hull, province de Québec, représentant la fraction numéro quatorze (14) dudit immeuble et comprenant:

Un appartement, partie exclusive, connu et désigné comme étant le lot trois cent quatre de la subdivision officielle du lot originaire six cent vingt-deux (lot 622-304) quartier cinq (Q. 5), aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull et ayant une superficie de quatre-vingt-sept mètres carrés et trois dixièmes (87,3000).

La quote-part afférente à la partie exclusive ci-dessus décrite, soit les cent quatre-vingt-dix-sept dix millièmes (0,0197) indivis des parties communes.

Ces parties communes sont connues et désignées comme étant les lots un et deux de la subdivision officielle du lot originaire six cent vingt-deux (lot 622-1 et 622-2) quartier cinq (Q. 5), aux plan et livre de renvoi officiels pour la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull.

Les prix de vente minimum est fixé à 54 484,00 \$. Ce prix minimum est égal à cinquante pour cent (50 %) de l'évaluation de cet immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), le tout compte tenu qu'il s'agit d'une résidence familiale au sens des articles 670 e.1 et 687.1 du Code de procédure civile.

Cependant, le montant minimum que devra verser l'adjudicataire au moment de l'adjudication est fixé à 27 242,00 \$. Ce montant minimum est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) (art. 670e du C.P.C.).

Pour être vendu au bureau du shérif, 17, Laurier, local 1.380, Hull, QC, le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1992 à DIX heures.

La shérif adjointe,
CAROLE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 1^{er} octobre 1992

82384

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-006200-925
500-18-000339-920

BANQUE TORONTO DOMINION, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto, Ontario, et un bureau principal dans la province de Québec au 500, rue Saint-Jacques, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **GINETTE ROUSSEAU**, résidant et domiciliée au 984, DesJardins, cité et district de Terrebonne, et **MICHEL SIGOUIN**, résidant et domicilié au 805, rue de Bourglouis, cité et district de Terrebonne, et **SERGE RICHARD**, résidant et domicilié au 400, de la Salle à Boucherville, district de Longueuil, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

L'immeuble ci-après décrit, propriété des défendeurs:

« Un emplacement situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent quatre-vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-huit (18-286), aux plan et livre de renvoi officiels du village d'Hochelaga; avec la

bâtisse dessus érigée, portant les numéros 1445 à 1449 de la rue Orléans à Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujet aux servitudes telles que créées aux termes des actes enregistrés à Montréal sous les numéros 1199077, 2951905 et 1258931.»

La mise à prix est fixée à 33 750,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 octobre 1992

82392

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-012144-919
500-18-000335-928

CAISSE POPULAIRE DE LYON, partie demanderesse, contre **LES PLACEMENTS 8475 INC.**, 5915, Henri-Bourassa Ouest, Saint-Laurent, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur la rue Nicolet à Montréal, et composé comme suit :

- a) le lot numéro trois de la resubdivision du lot numéro cinq cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-514-3) au cadastre du village incorporé d'Hochelaga;
- b) le lot numéro trois de la resubdivision du lot numéro cinq cent quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-515-3) audit cadastre;
- c) le lot numéro trois de la resubdivision du lot numéro cinq cent seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-516-3) audit cadastre.

Avec la bâtisse dessus érigée, portant les numéros 1710, 1712 et 1714 de ladite rue Nicolet à Montréal, dont les murs sud-est et nord-ouest sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et notamment sujet à une servitude de vue enregistrée à Montréal sous le numéro 3553062.»

La mise à prix est fixée à 24 900,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à TREIZE heures.

*Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 octobre 1992

82385

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-010671-897
500-18-000336-926

CAISSE POPULAIRE LA PLAINE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant une succursale au 647, rue Chartrand, La Plaine, partie demanderesse, contre **LES IMMEUBLES M.C.R.P. DEMERS ET FRÈRES INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5136, rue Notre-Dame Est à Montréal, et **SOCIÉTÉ DE PLACEMENT IMMOBILIER C.M. INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5136, rue Notre-Dame Est à Montréal **ET AL.**, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro huit (8-ptie 1) du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le nord-est par une partie du lot 8-1, vers le sud-est par parties des lots originaires numéros 518 et 519, vers le sud-ouest par partie du lot originaire numéro 8 et vers le nord-ouest partie par une partie du lot 8-1 (rue Notre-Dame) et partie par la rue Notre-Dame (montrée à l'originale). Mesurant soixante-seize pieds et six dixièmes de pied (76,6 pi) dans sa ligne nord-est, deux cent vingt-cinq pieds et cinquante-deux centièmes de pied (225,52 pi) dans sa ligne sud-est, soixante-six pieds et un dixième de pied (66,1 pi) sud-ouest, cent quinze pieds et cinq dixièmes de pied (115,5 pi) et cent neuf pieds et huit dixièmes de pied (109,8 pi) consécutivement dans sa ligne nord-ouest. Contenant, en superficie, seize mille cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (16 194 pi²). Les mesures données ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant les numéros 5136 et 5144, de la rue Notre-Dame Est, ville de Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et plus spécialement sujet à une servitude enregistrée sous le numéro 595338.»

La mise à prix est fixée à 184 325,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 octobre 1992

82394

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-012143-911
500-18-000330-929

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER, partie demanderesse, contre LES PLACEMENTS 8475 INC., 5915, Henri-Bourassa Ouest, Saint-Laurent, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Nicolet en la ville de Montréal, et composé comme suit:

a) le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro cinq cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-514-1), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga;

b) le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro cinq cent seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-516-1) audit cadastre;

c) le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro cinq cent quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-515-1) audit cadastre.

Avec la bâtisse dessus érigée, portant les numéros d'immeuble 1722, 1724 et 1726 de ladite rue Nicolet, dont le mur sud-est est mitoyen.

Sujet à une servitude telle que créée aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 3553062.

Tel que le tout se trouve présentement.»

La mise à prix est fixée à 24 900,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire

devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 octobre 1992

82393

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-012142-913
500-18-000332-925

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER, partie demanderesse, contre LES PLACEMENTS 8475 INC., 5915, Henri-Bourassa Ouest, Saint-Laurent, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble ayant front sur la rue Nicolet à Montréal et composé comme suit:

a) le lot numéro quatre de la resubdivision du lot numéro cinq cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-514-4), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal;

b) le lot numéro quatre de la resubdivision du lot numéro cinq cent quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-515-4), auxdits plan et livre de renvoi, à ladite division d'enregistrement;

c) le lot numéro quatre de la resubdivision du lot numéro cinq cent seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-516-4) auxdits plan et livre de renvoi, à ladite division d'enregistrement.

Avec la bâtisse dessus construite, portant les numéros 1704, 1706 et 1708 de ladite rue Nicolet à Montréal, dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude de vue telle que créée aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3553062.»

La mise à prix est fixée à 24 900,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 octobre 1992

82390

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-012143-911
500-18-000333-923

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU FOYER, partie demanderesse, contre **LES PLACEMENTS 8475 INC.**, 5915, Henri-Bourassa Ouest, Saint-Laurent, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur la rue Nicolet à Montréal et composé comme suit :

a) le lot numéro six de la resubdivision du lot numéro cinq cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-514-6), aux plans et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal;

b) le lot numéro six de la resubdivision du lot numéro cinq cent quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-515-6), aux plans et livre de renvoi, à ladite division d'enregistrement;

c) le lot numéro six de la resubdivision du lot numéro cinq cent seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-516-6) aux plans et livre de renvoi, à ladite division d'enregistrement.

Avec la bâtisse dessus construite, portant les numéros 1690, 1692 et 1694 de ladite rue Nicolet à Montréal, dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude de vue telle que créée aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3553062. »

La mise à prix est fixée à 24 900,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 octobre 1992

82389

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-012311-914
500-18-000331-927

CAISSE POPULAIRE SAINTE-BERNADETTE, partie demanderesse, contre **LES PLACEMENTS 8475 INC.**, 5915, Henri-Bourassa Ouest, Saint-Laurent, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur la rue Nicolet à Montréal et composé comme suit :

a) le lot numéro cinq de la resubdivision du lot numéro cinq cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-514-5), aux plans et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal;

b) le lot numéro cinq de la resubdivision du lot numéro cinq cent quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-515-5), aux plans et livre de renvoi, à ladite division d'enregistrement;

c) le lot numéro cinq de la resubdivision du lot numéro cinq cent seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-516-5) aux plans et livre de renvoi, à ladite division d'enregistrement.

Avec la bâtisse dessus construite, portant les numéros 1696, 1698 et 1700 de ladite rue Nicolet à Montréal, dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude de vue telle que créée aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3553062. »

La mise à prix est fixée à 24 900,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 octobre 1992

82388

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 octobre 1992

82391

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-012311-914
500-18-000334-921

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-005413-925
500-18-000325-929

CAISSE POPULAIRE SAINTE-BERNADETTE, partie demanderesse, contre **LES PLACEMENTS 8475 INC.**, 5915, Henri-Bourassa Ouest, Saint-Laurent, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

COMPAGNIE DE PRÊTS GUARDCOR, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, avenue McGill College, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **GERMAIN DION**, domicilié et résidant au 48, rue des Pins, ville de Saint-Mathias, district de Longueuil, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur la rue Nicolet en la ville de Montréal, et composé comme suit :

L'immeuble appartenant au défendeur, connu et désigné comme suit :

a) le lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro cinq cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-514-2), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga;

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa Est dans la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir :

b) le lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro cinq cent quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-515-2), aux plan et livre de renvoi officiels susdits, à la division d'enregistrement susdite;

a) du lot numéro trois de la resubdivision du lot numéro huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre (204-8-3), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal;

c) le lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro cinq cent seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23-516-2), aux plan et livre de renvoi officiels susdits, à la division d'enregistrement susdite.

b) du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre (204-7-1), aux susdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec la bâtisse dessus érigée, portant les numéros civiques 1716, 1718 et 1720 de ladite rue Nicolet, dont le mur nord-est est mitoyen.

Avec bâtisse dessus érigée et portant le numéro d'immeuble 1725, dudit boulevard Henri-Bourassa Est.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude créée aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3553062.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 24 900,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Avec et sujet à deux servitudes de vues enregistrées au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous les numéros 3383483 et 3385661; et un bail avec COIN-A-MATIC enregistré à Montréal sous le numéro 3681708.

La mise à prix est fixée à 206 250,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DOUZE heures TRENTE.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN*

local SS 1.03, Chomedey, Laval, le VINGT-CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1992 à DOUZE heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 octobre 1992

82386

*Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN*

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-010257-911
500-18-000284-928

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 octobre 1992

82387

Saint-Maurice

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
No 400-05-000077-926
S. 410-18-000009-921

CAISSE POPULAIRE DE ST-PAULIN, société d'épargne régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 2871, rue Lafleche, Saint-Paulin, J0K 3G0, district de Trois-Rivières, partie demanderesse, contre MICHEL PLANTE, domicilié et résidant au 3123, rue du Collège, appartement 6, Shawinigan, G9N 7E3, et SUZANNE ALLARD, domiciliée et résidant au 1462, 51^e Rue, appartement 4, Shawinigan, G9N 5Y8, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Maskinongé, ayant son bureau au 121, Petite-Rivière, Louiseville, J5V 2H3, mis en cause.

Désignation

Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro quatre du lot originaire numéro trois cent cinquante et un (351-4), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Hunterstown, division d'enregistrement de Maskinongé; avec maison dessus construite, portant les numéros 141, 143, 145 et 147, rue Notre-Dame à Saint-Alexis-des-Monts, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 14 070,00 \$, ce qui est égal à 25 % de l'évaluation municipale de 53 600,00 \$ portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maskinongé, 121, Petite-Rivière, Louiseville, le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1992 à DIX heures.

*Le shérif adjointe,
RENÉE BUSSIÈRES*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 29 septembre 1992

82398

LES IMMEUBLES HOUSEHOLD LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité de Toronto, province d'Ontario, et un bureau au 5100, rue Sherbrooke Est, bureau 503, Montréal, partie demanderesse, contre GILBERT LACOMME et JOHANNE CÉSARÉ, tous deux domiciliés et résidant au 3075, rue Manseau, Duvernay, Laval, et GEORGES LACOMME, résidant et domicilié au 2130, place Ronsard, Chomedey, Laval, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble appartenant aux défendeurs, connu et désigné comme suit:

« Un emplacement ayant front sur la rue Manseau (Duvernay) en la ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent cinquante-six (456-22), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul; avec toutes les bâtisses dessus érigées, notamment celle portant le numéro 3075, rue Manseau (Duvernay), ville de Laval. Tel que le tout se trouve présentement avec tous les droits y inhérents, avec toutes ses circonstances et dépendances, sans exception ni réserve et sujet notamment à une servitude en faveur de Bell Canada *et al.* enregistrée à Laval sous le numéro 543345 et à une servitude également en faveur de Bell Canada *et al.* créée aux termes de l'acte enregistré à Laval sous le numéro 545413. L'immeuble servant de résidence familiale. »

Ville de Laval, rôle no 033C-3000-454-285.

La mise à prix est fixée à 96 200,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 48 100,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval (au nouveau palais de justice), 2800, boulevard Saint-Martin Ouest,

Ventes pour taxes

Ville de Bromont

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la ville de Bromont, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public relatif aux immeubles qui seront vendus pour défaut de paiement de taxes, le 21 octobre 1992, a été publié au journal « LA VOIX DE L'EST », édition du jeudi 1^{er} octobre 1992 et à l'hebdomadaire « LA NOUVELLE REVUE », édition du samedi 3 octobre 1992.

Bromont, le 3 octobre 1992

82352

Le greffier,
PIERRE SIMONEAU

Erratum

LES ÉLEVAGES COBEC INC.

Prenez avis que l'avis de changement de domicile légal paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1992 09 19, à la page 4591 du numéro 38, concernant LES ÉLEVAGES COBEC INC. est nul et de nul effet.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1506-5576

4232

AVIS

**PAGE BLANCHE
NON NUMÉROTÉE
MAIS INCLUSE
DANS LA PAGINATION**

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756



Éditeur officiel
Québec